N° 66
décembre
2023

# Bulletin municipal

# Bien vivre à LOUANNEC

JOYEUX Noël

*Bonnes fêtes de fin d'année*

# Bulletin municipal N°66
# Décembre 2023

## Sommaire


**Le mot de la rédaction**

**Le mot du maire**

**Vie municipale**
Aménagement de rives
Projet de sécurisation à Mabiliès ..... p 4
RD6, l'aménagement est terminé ..... p 5
Elagage - Embellisement du centre-bourg ... p 6
Finances ..... p 7
Camping ..... p 8
Bibliothèque ..... p 9
Enfance - Jeunesse ..... p 9 à 12
Louannec et ses enfants ..... p 13
CR des conseils municipaux ..... p 14 à 25
Minorité ..... p 25

**La vie scolaire**

Ecole primaire ..... p 27

**La vie associative**

Ateliers et chemins
La gavotte Louannécaine ..... p 28
Diwan ..... p 29
CAL ..... p 30
Les louannigous - Trégorissimo ..... p 31
ARAL - CAEL ..... p 32
Bourse aux vêtements - Espoirs Talibés ..... p 33

**La vie sportive**

AGEL - Baby Gym ..... p 34
USPL - TTLPL ..... p 35
Mell Zorn - Tennis Club ..... p 36
Les Sternes - Volley ..... p 37
Cyclo-club ..... p 38

**Pêle mêle** **p 38 à 42**

**Nouveaux commerçants** **p 43**

**Etat civil** **p 44**

**Artisans commerçants** **p 45**

**Infos pratiques** **p 46**



Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Impression Publi Trégor - Lannion IMPRIM'VERT

Le bulletin municipal constitue la forme la plus simple de l'information municipale à votre destination.

Chaque fin d'année nous éditons notre bulletin. Il se veut le reflet de l'année qui vient de s'écouler, nous essayons de mettre un maximum d'articles et de photos de la vie communale et associative, autant de souvenirs que vous pourrez garder au fil du temps.

Nous devions subir la canicule et la Bretagne a été épargnée. Par contre les tempêtes successives ne nous ont pas ménagé et ont impacté notre quotidien. Nombre de nos concitoyens ont subi de graves désagréments et seuls notre dynamisme et notre détermination nous permettent de faire face à l'évènement.

Traduire en actes cet art de vivre ensemble est dans l'ADN de Louannec.

Malgré nos déboires, cette période de Noël se doit d'être un moment de plénitude et de tranquillité retrouvée qui nous permettra de nous reprendre pour savourer ces moments de fête.

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année, pleine de joie et de bonheur.

**L'Equipe rédactionnelle**

# Mot du Maire

Début novembre dans la nuit du 1er au 2, la tempête CIARAN a traversé le Trégor, laissant derrière elle de la pointe du Finistère à la Normandie, des territoires meurtris. Bien sur les alertes météorologiques, à répétition, avaient annoncé ce phénomène climatique, nous encourageant à mettre en sécurité le plus possible les biens communaux, à anticiper les besoins pour l'après, cependant l'ampleur de cette tempête et la force des vents ont surpris et mis en exergue notre vulnérabilité.

Par chance, ou parce que le plus fort de la tempête était la nuit, aucune victime n'est à déplorer dans notre secteur, peu de bâtiment en dur ont souffert de gros dégâts, quelques hangars et des serres agricoles ont néanmoins été endommagées impactant fortement l'outil de travail des exploitants.

En revanche, le volume de bois mis à terre est impressionnant.

Dès le 2 novembre au matin, les services techniques communaux étaient à la tâche pour déblayer, tronçonner, sécuriser, afin de dégager les voies d'accès communales. Un grand merci à eux pour leur engagement au service des Louannécains.

Cet épisode a également mis en avant la fragilité de nos réseaux de distribution d'électricité. Malgré les renforts venus de toute la France, ENEDIS n'a pu répondre à toutes les sollicitations, qu'elles proviennent des habitants ou des collectivités locales. Les décisions prises depuis longtemps d'engager l'enfouissement des réseaux électriques, en secteur urbanisé de la commune, a permis probablement de limiter le nombre de foyer privé d'électricité, malheureusement beaucoup trop d'habitations ont tout de même été impactées, parfois très longtemps, dans tous les secteurs de la commune.

Le constat amer que l'on fait également, c'est le rappel incessant fait aux propriétaires de terrains, d'élaguer les arbres en bordure de voie et le long des câbles aériens, dans un passé récent, trop de courriers de la mairie sont restés sans réponse et surtout sans action. On en mesure aujourd'hui l'impact.

A nous tous d'analyser ce qui s'est passé et de trouver des pistes d'améliorations, en lien avec nos responsabilités respectives, pour être plus efficace lors des évènements futurs.

Le projet médiathèque rentre dans la phase réalisation. Le conseil municipal a acté le choix des entreprises pour les treize premiers lots (sur 16) (de l'aménagement VRD/Gros-œuvre à l'électricité) avec un engagement de travaux partiel (1,49MĐ HT) inférieur à l'estimation actualisée (1,6 MĐ HT). Les travaux démarrent par la démolition des terrains de tennis, du sanitaire extérieur (réincorporé au projet) pour une fin prévisionnelle de chantier au printemps 2025. Bien que chacun fera au mieux pour minimiser les impacts, le chantier, et ses accès, vont probablement perturber les stationnements que ce soit sur le parking de la poste, de la mairie et du cabinet médical. Celui de la salle des fêtes servira, pour partie, de zone de stockage des entreprises.

Les autres projets communaux, sécurisation de Mabiliès, complément d'embellissement paysager du bourg vont également être engagés dans l'année 2024. Le conseil municipal actera en début d'année le lancement de la consultation de la maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade municipal, dans l'esprit de l'ancien projet de complexe sportif au Poulajous, mais avec une ambition moindre au regard de l'environnement contraint disponible. Les projets sur Perros-Guirec, en lien avec le football, devant se finaliser dans les mois qui viennent, le lancement des travaux sur Louannec est prévu fin 2024.

Profitez de cette fin d'année pour partager des moments en famille afin de retrouver la joie et le bonheur avec une pensée pour celles et ceux d'entre nous que la solitude et la maladie n'épargnent pas.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024...

Le Maire
Gervais EGAULT
"War Araok Bepred"

## Aménagement de rive

Les services techniques ont aménagé, renforcé et protégé la berge route de Rospez avec le soutien du service Environnement de Lannion Trégor Communauté.

## Projet de sécurisation à Mabiliès

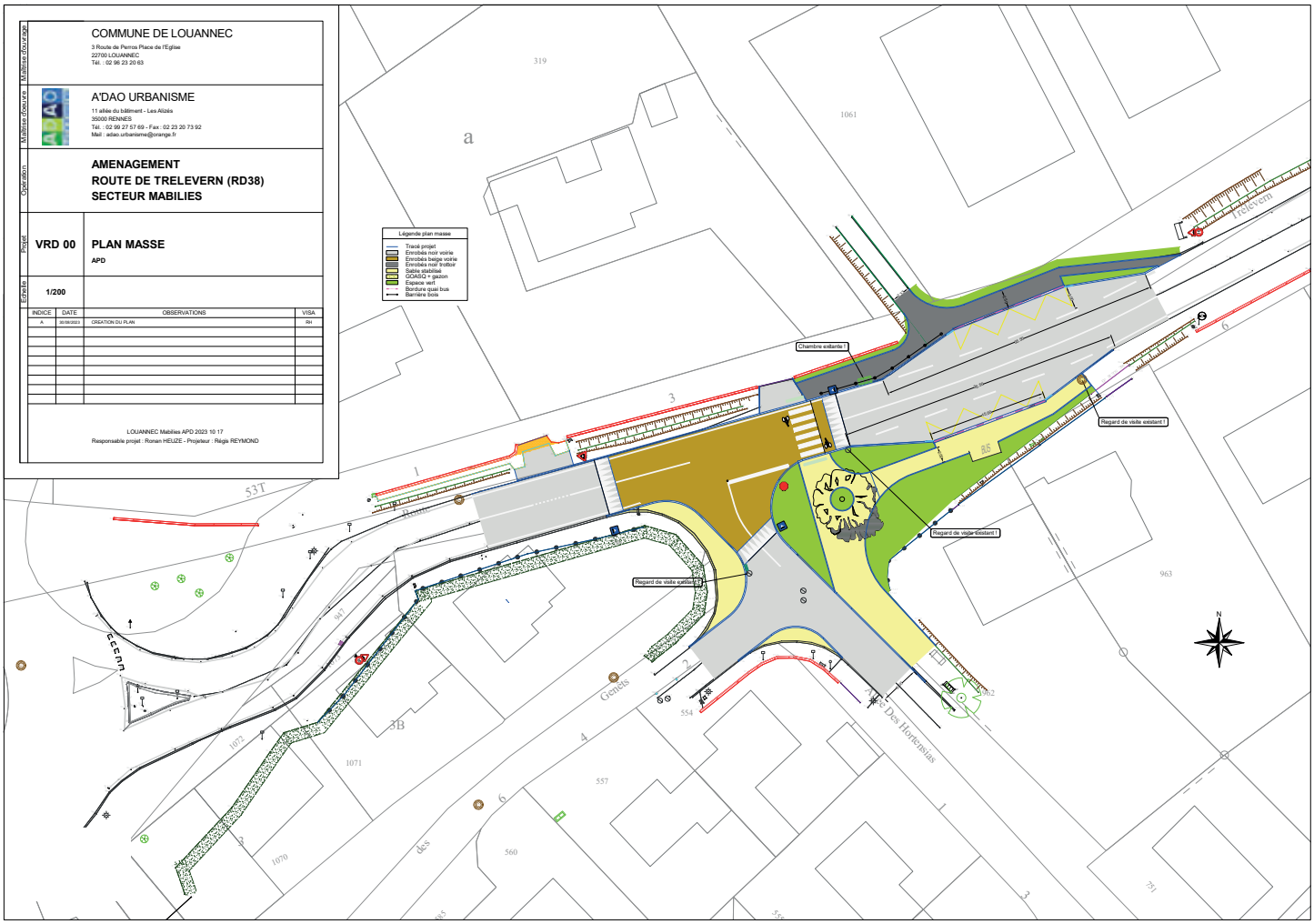


Une étude de sécurisation de la sortie du lotissement de Mabilies sur la RD38 est lancée auprès du cabinet ADAO de Rennes. Les travaux seraient réalisés en 2024-2025.

# RD 6, l'aménagement est terminé.

Le projet d'aménagement de sécurisation sur la RD6 est terminé après 5 mois de travaux.

Il y a eu l'effacement des réseaux électriques et téléphone. La voirie a été réaménagée, avec plusieurs points de sécurité et de réduction de vitesse des véhicules (zone 30).

La maîtrise d'œuvre était à la charge de la structure ADAO Urbanisme de Rennes et le chantier confié à l'entreprise Eurovia de Guingamp.

L'aménagement est achevé par l'entreprise Jo Simon pour la partie paysagère.

Le coût total des travaux est de 400 774.36 €, avec des aides de l'état pour 60 000 €, du département 30 000 € et du contrat de territoire 15 000 €.

**Sylvie Cravec**
**Adjointe aux travaux**

## Appels d'urgence en cas de fermeture de la Mairie

Lors de la fermeture de la Mairie, pour les interventions urgentes dans notre commune, vous êtes priés d'appeler, suivant les faits concernés, soit :

- le 18 pour joindre les pompiers

**ou**

- le 17 ou le 02 96 23 20 17 pour joindre la Brigade de Gendarmerie Autonome de Perros-Guirec (jour) ou le Centre Opérationnel Gendarmerie (la nuit)

## Élagage le long des voies publiques : une obligation légale

Le code civil précise les obligations en termes d'entretien et d'élagage des haies.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées, pour qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

Dans le cas où les riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

La responsabilité du riverain est engagée en cas d'accident.

Vous pouvez retrouver un dossier complet sur les plantations page 4 du bulletin municipal N° 54 de décembre 2015 (consultable sur le site de la commune).

## Embellissement du centre-bourg

En début d'année, une commission travaux-cadre de vie a travaillé avec les services techniques pour remplacer les jardinières présentes au niveau des commerces. Ces jardinières étaient fatiguées. Leur remplacement par des parterres offre plusieurs avantages :

- Économie d'eau : les plantations en pleine terre nécessitent moins d'arrosage, en particulier l'été.
- Économie sur l'achat de plantes annuelles : l'utilisation majoritaire d'arbustes et de vivaces diminue les coûts
- Gain de temps pour les agents en saison sur l'arrosage, l'entretien, ...
- Meilleure gestion des eaux pluviales: les fosses plantées permettent leur infiltration in-situ
- Esthétique végétale en milieu urbain : diminution de l'impact visuel du tout minéral

Les parterres ont été réalisés au printemps par les employés communaux, et les plantations ont pris une belle ampleur cet été.

De nouveaux parterres seront réalisés cet hiver et mis en fleurs au printemps.

**Eric Renaud**
**Adjoint à l'urbanisme et l'environnement**

**Vous possédez une concession dans l'un des cimetières de Louannec. Si celle-ci arrive à échéance, merci de vous rapprocher de la mairie pour effectuer le renouvellement ou son abandon. Merci**

## Finances

Au niveau des recettes, nous avons perdu une partie de nos dotations de l'état. L'ensemble de ces dotations ont diminué de plus de 40 000 € entre 2022 et 2023. De la même façon, nous devrions « perdre » plus de 50 000 € en 2024. Cela aura donc des impacts sur nos finances et nos projets.

Pour les communes du canton, certaines ont vu leurs dotations de l'état diminuer de plus de 100 000 €.

Les comparaisons que nous pouvons faire :

1) Au niveau de nos Taux d'imposition sur le Foncier Bâti, sur le canton, c'est la commune de Louannec qui a le taux le moins élevé (36,26%). Le taux le plus élevé sur le canton est de 43,90%.
2) Au niveau du Revenu Imposable par habitant, Louannec est à une moyenne de 21 112 €. Les moyennes des communes du canton vont d'un peu plus de 14 300 €/hab à plus de 22 100 €/hab.
3) Au niveau des Résidences Secondaires, sur les 9 communes du canton, Louannec est la 7ème commune ayant le moins de résidences secondaires (16,8% des logements de Louannec sont des résidences secondaires). Sur le canton, 3 communes ont un taux entre 57% et un peu plus de 60%.
4) La réforme sur la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est terminée. Il ne reste plus que les recettes de cette taxe sur les résidences secondaires. Pour Louannec, elle représente un peu plus de 321 €/résidence secondaire, quand une autre commune cette taxe représente plus de 560 €/résidence secondaire.

Les prévisions d'investissements 2023, votées en mars dernier, sont d'environ 1 250 000 €, dont plus de 400 000 € pour la sécurisation de la RD6 du Camping et plus de 347 000 € pour le début des travaux de l'espace culturel. Cela est prévu d'être financé par l'excédent de fonctionnement de 2022 et par des subventions d'investissement.

Assez parlé de chiffres, je reste à votre disposition à la mairie en cas de besoin.

En cette fin d'année 2023, je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes, ainsi qu'à vos familles.

**Marc Bacus,**
**adjoint aux finances**

## Vœux du Maire 06 janvier 2023 : des projets à venir en toute sérénité

« Grâce aux ressources locales et à la capacité d'autofinancement, la commune de Louannec peut envisager des projets en toute sérénité :

la médiathèque, la maison sénior, le stade Bourdellès, des projets du centre-bourg et des projets au camping municipal » ont été les principaux sujet mis en valeur.

"A l'issue de la cérémonie des vœux du vendredi 6 janvier 2023, le maire Gervais Egault a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil à Jean-Pierre Morvan. Une façon de souligner ses 30 années au service des collectivités locales".

Et Monsieur le Maire de rappeler :

"Jean-Pierre a réalisé plusieurs mandats, toujours en tant qu'adjoint sur des thèmes qui ont varié au fil du temps : parfois en charge des sports, du camping, des finances et des travaux. Son activité, son professionnalisme et sa rigueur ont permis à la commune de Louannec de progresser dans tous les domaines. Il a été un soutien sans faille, aussi bien de Jean Nicolas que de moi-même". *(Ouest France du 10 janvier 2023)*

## Notez-le : VŒUX 2024

Les vœux du Maire 2024 sont programmés pour **le vendredi 5 janvier à la salle des fêtes à 18h00**.
Tous les louannécains y sont cordialement invités.

## ECOLE - Inscriptions rentrée 2024 :

Le rectorat décidant des fermetures de classe en février-mars, il est important d'avoir le maximum d'enfants inscrits avant cette échéance. Aussi, les parents d'enfants nés **en 2021** (futurs PS) sont invités dès maintenant à se rendre en mairie munis de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile pour une pré-inscription. L'inscription définitive se fera ensuite auprès de la Directrice sur rendez-vous.

# Camping municipal Ernest Renan

Après un été 2022 avec une météo très favorable, et une canicule annoncée, la Bretagne était montrée comme l'une des destinations phare et privilégiée de la saison estivale.

2023, avec une augmentation sensible des nuitées par rapport à 2022 est donc repartie sur la même dynamique positive. Ainsi, on remarque une hausse d'environ 11% notamment en début de saison.

Liée à une météo défavorable, la progression a tout de même été ressentie en juillet mais avec un ralentissement en deuxième quinzaine d'août, avec quelques annulations. Les chiffres d'affaires du mois de septembre ont eux, été meilleurs qu'en 2022, favorisés par une météo redevenue particulièrement ensoleillée.

Comme quoi, le succès du camping ne se dément pas. Les bilans sont positifs avec une offre qui répond aux attentes de nos clients, notamment dans la qualité du service et les tarifs contenus dans la période inflationniste que nous connaissons.

Bonne nouvelle en début de saison pour notre établissement. En effet, malgré des critères considérablement durcis, notre camping municipal conserve ses 3 étoiles.

Cet été, nous avons dû refuser du monde. Les séjours se font souvent en famille, mais nous avons accueilli aussi beaucoup de cyclistes et de randonneurs qui dorment sous tente. Une étude est donc en cours pour favoriser leur accueil, par l'installation de structures capables de les accueillir et qui répondent à leurs besoins.

Cette année, nous avons fait l'acquisition du terrain enclavée dans notre camping, soit 2500 m$^2$ supplémentaire. Des travaux jardiniers ont débuté et une étude est en cours pour aménager au mieux ce nouvel espace.

En 2024, la partie travaux va être mise légèrement en suspens. Quatre mobil-homes ont dû être déplacés sur instructions de la DDTM, en raison de leur emplacement en zone dite submersive. Il est également à l'étude la rénovation de l'accueil, afin d'améliorer la qualité de réception de nos campeurs, mais aussi et surtout les conditions de travail des employés et saisonniers.

*Isabelle et Ambre à l'accueil*

A cet effet, je souhaite renouveler mes remerciements au personnel communal qui intervient sur le camping et qui s'investit pour que notre établissement reste attractif, chaleureux et compétitif.

L'équipe du camping vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 et espère vous rencontrer soit lors d'un passage au snack ou lors de la fête du Lenn.

**Guy Parzy,**
**adjoint en charge du camping**

*Les campeurs lors d'un pot des arrivants*

# Bibliothèque municipale

Mardi 17 octobre, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque, Noémie Chauvin, responsable et Karine Legendre, élue à la culture, se sont réunies afin de faire un bilan de l'année passée et préparer l'année qui arrive.

La bibliothèque reste bien fréquentée avec 680 adhérents actifs sur 2023 et une moyenne de 300 emprunts par mois.

De nouveaux adhérents arrivent régulièrement notamment grâce aux accueils des scolaires mis en place il y a maintenant 2 ans. Ils font découvrir la bibliothèque à tous les enfants scolarisés sur la commune de la maternelle aux primaires ainsi que l'école Diwan. Ils sont reçus une fois entre chaque période de vacances et les enfants profitent d'une lecture ainsi que de la possibilité d'emprunter des documents.

Tous les mois les résidents de l'Ehpad de Louannec accompagnés par Rachel, leur animatrice, sont accueillis à la bibliothèque. Des lectures et discussions sont proposées par Sandrine Chanvry, bénévole depuis deux ans.

Les bénévoles très impliquées, s'occupent des permanences, des gestions d'achats de livres adultes et jeunesse ainsi que du catalogage et de la couverture de livres.

Les achats des nouveautés adultes se font tous les deux mois et les nouveautés jeunesse environ tous les 3 mois. La bibliothèque emprunte aussi une partie de son fond à la Bibliothèque des Côtes d'Armor (bibliothèque centrale de prêts) qui dépose chaque mois des nouveaux documents via la navette.

Une proposition de création d'un « comité de sélection jeunesse » a été évoquée et réunirait des bénévoles ainsi que des jeunes adhérents souhaitant y participer.

Concernant la future Médiathèque et son projet culturel, Karine Legendre a proposé de monter un groupe de travail avec des bénévoles volontaires et la responsable de la bibliothèque afin de le rédiger. Les adhérents y seront associés par un questionnaire qui leur sera proposé prochainement.

La bibliothèque continuera cette année à ouvrir ses portes 3 jours dans la semaine en proposant deux petits changements : **la permanence du lundi ouvre à 17h et se termine à 18h30 et la permanence du jeudi est remplacée par le mercredi de 16h30 à 18h.**

**Karine Legendre**
**Adjointe à la culture et aux affaires sociales**

# Vent de nouveauté dans le service enfance-jeunesse

Après un été bien rempli au centre de loisirs, l'heure de la rentrée a sonné.

Aline Simon, directrice du service depuis 23 ans a choisi de mettre le cap sur la Bretagne Sud. Nous la remercions pour ce qu'elle a mis en place et développé au fil des années au service des enfants.

L'année 2023, du fait d'un manque d'animateurs a été un peu compliquée à gérer. L'espace jeunes a ouvert par intermittence, les camps d'été ont été organisés avec une formule réduite.

Yoëlle Simon a repris la barre du service enfance-jeunesse depuis début septembre. Louison Le Scouarnec renforce l'équipe des animateurs en reprenant le flambeau de la jeunesse. Il a préparé un programme "aux petits oignons" qui a su trouver son public durant ces vacances de la Toussaint. Toute l'équipe enfance jeunesse dans son ensemble est sur le pont pour proposer aux enfants, des activités de qualité. Les effectifs du centre de loisirs et les activités sportives du mercredi affichent complet.

La Commission Communale des Jeunes qui souhaitait œuvrer dans un projet intergénérationnel, s'est rendue au mois de juin à l'EHPAD de Louannec pour jouer et échanger un goûter avec les aînés. Un après-midi très apprécié tant par les jeunes que les résidents. L'équipe souhaite encore développer le lien avec nos anciens, notamment en ayant pour projet l'ouverture d'une table intergénérationnelle à la cantine.

103 missions argent de poche, encadrées par notre personnel communal, ont été effectuées durant les vacances scolaires par une trentaine de jeunes de 14 à 18 ans. Il est possible de retirer un dossier en mairie pour s'inscrire lors des vacances 2024.

La rentrée s'est ouverte sous de meilleurs hospices. Parions sur une année 2024 pleine de promesses. Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

**Emilie Zeggane**
**Adjointe aux affaires scolaires**

**Emmanuel Cogneau**
**Conseiller délégué**

**Yoëlle SIMON**
**Responsable Service Enfance Jeunesse**

# Le service enfance-jeunesse / sport / scolaire.

Le service mobilise une équipe de 15 permanents, 5 à 8 vacataires sur les périodes de vacances scolaires et 7 intervenants en renfort pour l'encadrement des TAP. Il s'est renouvelé à la rentrée avec l'arrivée de Virginie Lemée à l'entretien du Carpont, Séverine Haltchazian ATSEM, Louison Le Scouarnec animateur jeunesse et Yoëlle Simon responsable du service.

*Séverine, Yoëlle, Louison et Virginie*

Ses actions couvrent les temps péri et extra scolaires : Garderie, restauration scolaire, TAP, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, ATSEM, école des sports, Espace jeunes, camps d'été.

Les différentes propositions du service ont pour sens d'accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils trouvent leur place dans la vie en collectivité.

Les services connaissent une belle fréquentation et l'arrivée de Louison pour l'animation de l'Espace jeunes annonce de nombreuses activités : soirées, rencontres inter-espaces jeunes, tournois, visites, découvertes sportives, sorties... L'accompagnement et le soutien au montage, à la préparation et à la réalisation de leurs projets suivant les demandes, sont aussi au programme. En plus d'être un lieu de rencontre et de loisirs, l'Espace Jeunes tend à transmettre des valeurs de citoyenneté et d'apprentissage des valeurs démocratiques

*Atelier cuisine*

*Challenge sports de raquettes inter-centres remporté par Louannec*

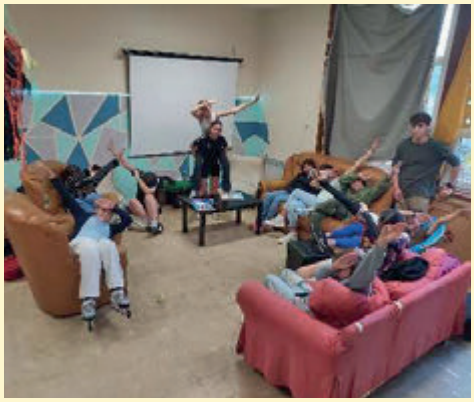

Pour les jeunes qui souhaitent s'investir sur la base du volontariat par la mise en place d'actions citoyennes (sentier découverte...) il est possible de le faire par le biais de la commission communale des jeunes ouverte à toutes vos propositions.

Les Missions Argent de Poche sont toujours d'actualité durant les vacances scolaires, elles permettent aux jeunes de percevoir une indemnité de 15€ en échange de 3h de travail au service de la commune.

*La CCJ à l'EHPAD*

Les activités sportives ne sont pas en reste, Pierre propose un panel d'activités variées à l'école des sports du mercredi et lors des Cap Vacances : tir à l'arc, tennis de table, gymnastique, boxe, hand-ball, tennis de table, voile, basket, cirque, kinball, hockey...
La seconde édition de la "Loupentreker", olympiade organisée avec les communes de Penvénan, Kermaria-Sulard et Trévou clôturera l'année le mercredi 19 juin 2024.

Le centre de loisirs, dirigé par Noémie, au-delà d'assurer un service de garde, est avant tout un lieu d'apports pédagogiques et d'apprentissages de la vie collective. Les équipes ont pour objectif de créer un cadre rassurant ou les enfants pourront être acteurs de leur temps de loisirs, faire des rencontres et des découvertes tout en respectant les règles et les autres et, bien entendu s'amuser ! Pour cela des activités variées et des sorties sont organisées.

**Un centre de loisirs très animé**

Pour l'année scolaire 2023/2024 les TAP ont continué de permettre aux enfants de primaire de s'initier à des activités sportives, artistiques et culturelles par cycle de 7 séances : Comédie musicale, tennis de table, échecs, volley, escrime, musique, stop-motion, cuisine, atelier des artistes, handball, origami et initiation aux premiers secours.

Les enfants de maternelle ont eux aussi continué de découvrir de nombreuses activités : les arts du cirque, le babygym, créa-livre, land'art, la musique, brico-dingo, jeux de groupe, Atelier zen et les sports collectifs.
Sandrine, Elodie, Séverine et Angélica qui sont ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) viennent en appui des enseignants à l'école maternelle et sont présentes sur les temps d'accueil du matin, du soir ainsi que du temps méridien aidées par Laurence et Nadine.

*Séverine Kaltchazian*

*Élodie Le Carluer*

*Angélica Rieder*

*Sandrine Joreau*

*Laurence Laporte*

Aux manettes du restaurant scolaire, Isabelle et Thierry qui quotidiennement préparent et assurent les repas pour les enfants de l'école primaire, de l'école maternelle (en liaison chaude) et du centre de loisirs avec une fois par mois un menu à thème « Fast Food » pour octobre, « Mexicain » pour novembre.
Isabelle propose également des ateliers pâtisserie pendant les vacances scolaires.

*Thierry responsable de la restauration*

*Ateliers cuisine encadrés par Isabelle Ruzic*

Elodie assure le service de garderie, accompagnée par Séverine, Pierre et Louison sous la responsabilité de Noémie.
Enfin, en renfort pour l'entretien des locaux : Nathalie, Elodie, Elodie, Laurence, Nadine et Virginie, plus spécifiquement pour l'entretien du Carpont.
Toutes les inscriptions aux différents services se font après avoir compléter le dossier d'inscription via le portail famille : https://logiciel-enfance.fr/
Pour plus de renseignements sur les services proposés vous pouvez consulter le site de la commune : https://www.louannec.com/
Ou nous contacter :
animations-louannec@orange.fr - 02.96.23.26.16 / 06.73.39.22.16 - Yoëlle Simon
enfance-louannec@orange.fr - 07.49.45.78.40 - Noémie Chauvin
jeunesse-louannec@orange.fr - 07.85.55.86.85 - Louison Le Scouarnec
sport-louannec@orange.fr - 06.51.06.79.83 - Pierre Guillou

**Yoëlle Simon**
**Responsable Service Enfance Jeunesse**

**Emmanuel Cogneau**
**Conseiller délégué**

**Emilie Zeggane**
**Adjointe aux affaires scolaires**

# LOUANNEC & SES ENFANTS

*Le repas à la cantine scolaire et visite de Mr le Maire*

*Nos petits en visite à l'Ehpad et la visite des résidents à Baby Gym. Moments de bonheur et de douceur*

*Les employés communaux présentent les agneaux et leurs parents aux enfants de l'école maternelle*

# Compte-rendus des Conseils Municipaux

***Les comptes-rendus sont également disponibles en intégralité sur le site web de la commune.***

# Conseil du 23 novembre 2022

## ➲ Conseil du 23 novembre 2022

Acquisition Maison « 64 route de Perros »

Le Maire présente le projet d'acquisition de la maison appartenant aux Consorts Esquenet et jouxtant le camping municipal. Le lot est constitué d'une maison et de 4 parcelles, d'une contenance totale de 4 073 m², cadastrées section AB : - N° 1 : 1 401 m² - N° 2 : 672 m² - N° 3 : 200 m² - N° 6 : 1 800 m²

Le service d'évaluation domaniale de Rennes a estimé l'ensemble à 267 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Le bien était en vente à l'agence Rizzoni de Lannion pour un montant de 304 000 € Honoraires Agence Inclus. Le Maire a fait une offre à 293 700 € (267 000 € + 10 %), soit 280 000 € net vendeur, qui a été acceptée par les vendeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir la maison et les parcelles cadastrées section AB n° 1-2-3-6 appartenant à la famille ESQUENET, pour un prix de deux cent quatre-vingt-treize mille et sept cents euros (293 700 €). L'acte sera établi par Maître PARTIOT, notaire à Louannec, les frais d'acte seront à la charge de la commune. Il **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents liés à la vente.

## ➲ Projet Maison « Sénior »

Un projet de maison « Sénior » est à l'étude mais il faut déterminer son emplacement. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'implanter « Rue de Tréguier » en face des commerces et des commodités. La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n° 89, il conviendrait d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n° 90 et 257 (bande en fond de parcelle) afin d'y implantée la maison « Sénior » et d'ouvrir un accès vers l'impasse Tournemine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à l'implantation d'une Maison « Sénior » rue de Tréguier et **AUTORISE** le Maire à préempter dans le cas d'une mise en vente des parcelles cadastrées section AC n° 90 et 257 (bande 4-5 m en fond de parcelle).

## ➲ Rétrocession des voiries et des réseaux des lotissements « Trouzar Mor » et « Roch Guen ar Mor »

Le Maire rappelle l'aménagement des lotissements « Trouz ar Mor » et « Roch Gwen ar Mor ». Deux conventions entre la Mairie et le lotisseur, la société SAS Guen ar Mor, ont été signées le 29 avril 2014 prévoyant à l'achèvement des travaux, le transfert de l'ensemble des équipements communs à la commune de Louannec.

Les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux ont été reçues en Mairie le 3 février 2022. Les contrôles de conformité ont été réalisés et il est donc possible de transférer les équipements communs à la commune et de les classer dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, la présente délibération.

## ➲ Tarifs du Camping Municipal

Marc BACUS propose le vote des tarifs 2023.

Les tarifs ont été étudiés en commission Camping réunie le 16 novembre 2022. Les tableaux tarifaires sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les tarifs 2023.

## ➲ SDE Rénovation éclairage public

le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public « Rue des Granites » (dépose, fourniture et pose d'une lanterne - Foyer F1/1173). L'estimation s'élève à 1 334,88 €, soit une participation communale de 803,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (Régis ESNAULT), **APPROUVE** le projet de rénovation de la lanterne du foyer F1/1173 (Rue des Granites) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 334,88 €** TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

# Conseil du 14 décembre 2022

## ➲ Tarifs communaux 2023

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les propositions de tarifs 2023, étudiées par la commission des finances, réunie le 1er décembre 2022. L'augmentation des tarifs communaux a été calée sur l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) qui fait ressortir une inflation au mois de novembre 2022 de 7,1 % sur un an.

Les tableaux de ces tarifs sont consultables en mairie.

**CANTINE** : Pour la cantine la commission propose une augmentation de 7 %.

Les tableaux de ces tarifs sont consultables en mairie.

**Centre de loisirs – activités – Garderie - TAP** : Pour les services périscolaires et extrascolaires, la commission propose une augmentation de 10 %.

Les tableaux de ces tarifs sont consultables en mairie.

**Locations de salles du Foyer** : La commission propose une augmentation de 10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (Régis ESNAULT) **VALIDE** les propositions de la commission des finances et **FIXE** les tarifs communaux 2023.

## ➲ Espace culturel / validation de l'APD et demandes de subventions

Le Maire expose l'avant-projet définitif, présenté par l'atelier Rubin à la commission Espace Culturel le 7 décembre.

L'estimation s'élève à 1 600 000 € HT pour les travaux, 150 000 € HT pour le mobilier et 35 000 € HT pour l'équipement informatique.

Le Maire rappelle que l'enveloppe initiale étaient fixée à 1 500 000 € HT, mais depuis l'esquisse l'indice BT01 a augmenté de 10 %.

L'opération sera phasée en 2 tranches :

- 2023 : Médiathèque et salle d'animation polyvalente
- 2024 : Préau et place publique

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel et les possibilités de financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'avant-projet définitif de l'espace culturel et **AUTORISE** le Maire a déposé le permis de construire et à lancer la consultation des entreprises pour les travaux. Il **SOLLICITE** les subventions suivantes :

la DETR au titre du patrimoine immobilier, la DSIL au titre de la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population, la Région au titre du contrat de partenariat, le Fonds de concours de LTC, la DGD pour l'acquisition du

mobilier et la DGD pour l'acquisition d'équipement informatique.
**ADOPTE** le plan de financement.

### ➲ Aménagement de sécurisation de la RD 6 / choix des entreprises

Le Maire rappelle la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation de la RD 6 aux abords du Camping, constituée de 2 lots : 1- voirie et 2- espaces verts.
La commission des Marchés Publics a ouvert les plis le 28 novembre et le maître d'œuvre, A'DAO Urbanisme, a procédé à l'analyse des offres.
Les entreprises Colas et Eurovia ont répondu au lot 1, ils ont proposé une variante : remplacement du granit breton par du granit européen :
Le Maire propose de conserver le granit breton en provenance d'Huelgoat.
Les entreprises Jo Simon et ID Verde ont répondu au lot 2.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les offres reçues et l'analyse du maître d'œuvre, conformément aux critères annoncés dans le règlement de consultation **DÉCIDE** de ne pas retenir la variante proposée pour le lot n° 1 - voirie, à savoir : remplacement du granit breton par du granit européen, de retenir les entreprises mieux-disantes : **LOT 1 :** EUROVIA pour un coût HT de 280 775.50 € et **LOT 2 :** Jo SIMON pour un coût HT de 15 888.50 € et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

### ➲ Structure de jeux

La commission Enfance-Jeunesse a souhaité installer des structures de jeux à différents endroits de la Commune (Penker, Poulajous, Roc'h Wenn et Mabiliès) et a établi un Plan Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 30 000 € TTC par an. Le premier lieu identifié est situé à Penker.
Emmanuel COGNEAU, conseiller délégué à la jeunesse, a sollicité plusieurs prestataires, 2 sociétés ont proposé un aménagement et envoyé un devis : - Synchronicity : 24 540,18 € HT et Kompan : 24 868.02 € HT
Après étude des aménagements et des devis, la commission propose de retenir la société SYNCHRONICITY pour l'aménagement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le choix de la commission et **DÉCIDE** d'acquérir les structures jeux auprès de l'entreprise SYNCHRONICITY pour un coût HT de 24 540,18 €.

### ➲ Recrutement de contractuels

Le Maire rappelle l'appel à candidatures pour le poste de responsable du restaurant scolaire. La commission de recrutement a auditionné 6 candidats et a retenu une personne qui vient du secteur privé et qui souhaite rester contractuel.
Considérant l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant à la nature des fonctions et aux besoins du service, un CCD renouvelable dans la limite de 6 ans, peut lui être proposé. Au-delà de 6 ans le contrat ne peut être renouvelé qu'en CDI.
Le Maire informe du départ d'un adjoint d'animation contractuel, l'agent avait un contrat en cours jusqu'au 31 août 2023. Un recrutement va être lancé, la rémunération est basée sur l'indice majoré 363.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste d'emploi contractuel sur emploi permanent d'agent de maîtrise principal au 1er janvier 2023 et de supprimer un poste d'agent de maîtrise et **FIXE** le tableau des effectifs.

# Conseil du 8 février 2023

### ➲ SUBVENTIONS 2023

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions et les propositions de la commission des finances réunie le 1er février 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :
**Section « sports » :** Régis ESNAULT s'abstient en tant que président d'association du Tennis Club.
Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (Régis ESNAULT), décide d'allouer les subventions suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| **Foot-Ball "US Perros-Louannec"** | **en Fonctionnement** | **3 930.00 €** |
| | **à l'emploi associatif** | **2 250.00 €** |
| | **Participation animations communales** | **200.00 €** |
| **Tennis de Table "TTLPL"** | **en Fonctionnement** | **1 040.00 €** |
| | **à l'emploi associatif** | **940.00 €** |
| **Hand-Ball "Mel Zorn"** | **en Fonctionnement** | **3 020.00 €** |
| | **Participation animations communales** | **100.00 €** |
| **Tennis Club de Louannec** | **en Fonctionnement** | **1 018.00 €** |
| | **Participation animations communales** | **100.00 €** |
| **Gymnastique "Les Sternes"** | **en Fonctionnement** | **771.00 €** |
| **Badminton** | **en Fonctionnement** | **789.00 €** |
| | **Participation animations communales** | **50.00 €** |

**Section « Loisirs – culturels »** : Mickaël ALLAIN et Émilie ZEGGANE s'abstiennent en tant que présidents d'associations communales (CAL & Baby Gym).
Le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 2 abstentions (Mickaël ALLAIN, Émilie ZEGGANE), décide d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|---|---|
| CAL | 1 000,00 |
| Cyclo-Club Louannécain | 140,00 |
| Club de Yoga | 140,00 |
| Société de Chasse | 160,00 |
| La Gavotte | 140,00 |
| Baby Gym | 296,00 |
| Baby-Ball (enfants de 4 à 6 ans) | 126,00 |

**Section « Écoles »** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|---|---|
| **VOYAGES CULTURELS en Secondaire / élève** | ***60,00*** |
| **APPRENTISSAGE / apprenti ou alternant** | ***150,00*** |
| CFA Plérin « bâtiment - 1 | 150,00 |
| Campus des Métiers et Artisanat - 4 | 600,00 |

La subvention pour voyage scolaire a été fixée à 60 € par élève. Cette subvention est versée une fois durant les études secondaires de l'enfant. Les demandes peuvent arriver en cours d'année, les subventions seront versées après le séjour.
La subvention pour apprentissage est versée une seule fois directement à l'apprenti(e).
**Section « Associations diverses »** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|---|---|
| Rêves de Clown | 50,00 |
| Asso Leucémie-Espoir - Plédran | 50,00 |

| | |
|---|---|
| Accompagner en Soins Palliatifs - ASP 22 | 50,00 |
| Solidarité Paysans 22 | 50,00 |
| Comice agricole du Canton de Perros | 1 150,00 |

La subvention du Comice agricole est doublée car le Comice aura lieu à Louannec le 8 juillet 2023.
Participation obligatoire aux frais de scolarité des enfants de Louannec
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire à 384 € et de l'école maternelle à 1 069,00 €.

| **DIWAN Louannec – Total** | **2 522.00 €** |
|---|---|
| **Elémentaire / élève** | **384 €** |
| Nombre | *1* |
| Maternelle / élève | **1 069 €** |
| Nombre | *2* |

## ➲ Maîtrise d'œuvre - Espace Culturel : Avenant

Le Maire rappelle la délibération du 9 mars 2022 sélectionnant l'Atelier RUBIN de Lannion comme maître d'œuvre pour le projet de construction d'espace culturel, pour un coût HT de 154 300 €.
Il rappelle également la délibération du 14 décembre 2022 validant l'avant-projet définitif pour un coût HT de 1 785 000 €, soit une augmentation de 285 000 € HT par rapport à l'estimatif.
Le montant des honoraires est actualisé à la phase APD, compte tenu du nouveau chiffrage, il s'élève à 177 056.50 € HT, soit une augmentation de 22 756.50 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel s'élevant à 22 756.50 € HT et portant le montant du marché à 177 056.50 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

## ➲ Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Le Maire propose les modifications suivantes au tableau des effectifs :
Avancements de Grades 2023 : 2 agents peuvent prétendre au grade d'Agent de Maîtrise Principal, l'agent en charge des cimetières et le responsable des espaces verts.
Promotion interne : Un adjoint technique principal 1ère classe a obtenu une promotion interne d'agent de maîtrise.
Recrutement : Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent pour la saison au camping et au service technique.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de : transformer 2 postes d'agent de maîtrise en postes d'agent de maîtrise principal au 1er mars 2023, transformer 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe en poste d'agent de maîtrise au 1er mars 2023 et de créer un poste d'adjoint technique au 1er avril 2023.

## ➲ Mission Argent de poche 2023

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2022 instaurant les missions argent de poche pour le 2ème semestre 2022. 70 missions ont été réalisées et ont donné entière satisfaction aux jeunes et aux encadrants.
Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif pour l'année 2023.
Pour ce faire, il est proposé de renouveler l'engagement du partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune.
**CONSIDERANT** Les missions proposées :
- Amélioration du cadre de vie, espaces verts, bâtiments
- Aide à l'animation ponctuelle au centre de loisirs
- Aide à l'animation ponctuelle au camping
- Aide à la gestion de la bibliothèque municipale
- Aide à la préparation d'une manifestation sportive

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'ensemble des proposiions et alloue 1800 € POUR 120 missions

## ➲ Avis sur la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet lamise en œuvre du 2ème alinéa de l'article L.121-8 du code de l'urbanisme

Par arrêté en date du 10 décembre 2021, le Président de Lannion-Trégor communauté a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LOUANNEC.
Cette évolution du PLU de la commune a pour objet la création de secteurs déjà urbanisés issus de la loi Elan du 23 novembre 2018, en application du 2ème alinéa de l'article L.121-8 du code de l'urbanisme.
La procédure a fait l'objet d'une concertation avec la population et de travaux en collaboration avec les 13 autres communes littorales du territoire concernées ainsi qu'avec les services de l'Etat.
Le dossier, composé du projet de modification simplifiée du PLU, des différents avis émis dans le cadre de la procédure (Autorité Environnementale, Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, éventuellement des Personnes Publiques Associées) et du bilan de la concertation, a fait l'objet d'une mise à disposition du public dont les modalités ont été déterminées par délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 15 novembre 2022. Cette mise à disposition a eu lieu du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023.
Au terme de cette mise à disposition, après avis du conseil municipal, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté délibérera pour en approuver le bilan et adopter le projet de modification simplifiée de chaque PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées.
**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 contre (Catherine HAMANT) et 3 abstentions (Régis ESNAULT, Bernard MULÉ, André MICHEL), DÉCIDE** de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme, avant son approbation par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

# Conseil du 29 mars 2023

## ➲ Comptes de gestion 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures

le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, du Camping Municipal, du Lotissement « Le Stivel », du lotissement « Mabiliès » dressés, pour l'exercice 2022, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## ➲ Comptes administratifs 2022

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2022 : Voir les tableaux de ces comptes en mairie.
Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire quitte la salle et cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met les comptes administratifs aux voix.
Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, **ADOPTE** - le Compte Administratif 2022 de la Commune - le Compte Administratif 2022 du Camping et le Compte Administratif 2022 du Lotissement Mabiliès,
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 contre (Bernard MULÉ), **ADOPTE** le Compte Administratif 2022 du Lotissement Le Stivel,
Affectations des résultats
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément aux nomenclatures M57 et M4 d'affecter les résultats 2022 des budgets de la Commune, du Camping Municipal et du Lotissement Le Stivel. Voir états de ces comptes en mairie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de 324 226.45 €, et le report de l'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 80 186.80 euros

## ➲ Vote des taux 2023

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les taux d'imposition 2023 comme suit : - Taxe foncière (bâti) : 38,07 % - Taxe foncière (non bâti) : 67,30 % et la - Taxe d'habitation : 14,48 %

## Budgets primitifs 2023

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2023 :
voir tableaux en mairie.
Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2023 aux voix.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE : - le Budget Primitif 2023 de la Commune - le Budget Primitif 2023 du Camping - le Budget Primitif 2023 du Lotissement Le Stivel et le Budget Primitif 2023 du Lotissement Mabiliès.

## ➲ Travaux de sécurisation RD 6 : Avenant

Le Maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurisation sur la RD 6 aux abords du Camping et le choix des entreprises validés lors de la séance du 14 décembre 2022 et propose des modifications au marché du lot n°1 pour un total HT de 13 994.10 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Décide** de valider l'avenant n° 1 au marché du lot n° 1 attribué à l'entreprise EUROVIA, portant le montant du marché à 294 769.60 € HT et **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet avenant.

## ➲ Contrat Appel Médical Search

Karine LEGENDRE présente la proposition de contrat de partenariat avec Appel Médical Search pour une mission d'approche directe de médecin généraliste.
La consultante est basée sur Brest, les honoraires sont fixés à 18 000 € TTC par médecin (30 % à la signature du contrat - 30 % à la présentation du premier candidat - 40 % à la signature de la promesse d'installation), la mission est conclue pour une durée maximale de 18 mois.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (Catherine HAMANT) **ACCEPTE** la proposition d'Appel Médical Search pour un coût de 18 000 € TTC et **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toutes les pièces y afférent.

## ➲ Emploi camping municipal

Le Maire rappelle que tous les ans un agent contractuel est recruté du 1er avril au 30 septembre pour assurer le binôme avec la responsable du Camping Municipal. Il est toujours très difficile de trouver une personne compétente sur un contrat de 6 mois.
Le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 20/35ème, la personne recrutée travaillerait au Camping durant 6 mois de l'année, ce qui permettrait de créer un binôme pérenne avec la responsable.
Le poste sera ouvert aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er mai 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe au 20/35ème et **FIXE** le tableau des effectif.

## ➲ Inscription de la commune sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte

Le Maire expose : - vu la stratégie nationale de gestion du trait de côte adoptée dès 2012,
- Vu la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience, et notamment son article 239 qui prévoit que les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entrainant l'érosion du littoral sont identifiées dans une liste fixée par décret,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-19, L.121-21 et L.121-22-1 à L.121-22-12,

Considérant que conformément à l'article L. 321-15 du Code de l'Environnement, issu de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral sont identifiées dans une liste fixée par décret,
Considérant la première liste fixée par décret du 29 avril 2022 comprenant 126 communes dont 14 dans le département des Côtes d'Armor, et l'actualisation de cette liste prévue par décret d'ici l'été 2023, avec recueil des avis du Conseil nationale de la mer et des littoraux et du Comité national du trait de côte au cours du mois de mai 2023,
Considérant que la responsabilité des élus est d'accepter et

de s'adapter à la libre évolution du rivage et au recul du trait de côte pour l'aménagement de leur littoral, notamment en accompagnant les personnes directement exposées au risque,
Considérant le risque avéré sur la commune,
Considérant les enjeux, c'est-à-dire les zones du territoire communal impactées,
Considérant que la commune ne pourra disposer de ces outils qu'à la condition de renoncer au plan de prévention des risques littoraux et inondation (PPRl-i),
Le Maire précise les principales conséquences de l'inscription sur la liste pour la commune :
- L'obligation de cartographie du recul du trait de côte et de son intégration dans les documents d'urbanisme
- Des règles d'urbanisme particulières : dans le recul à l'horizon de 30 ans, le principe est l'interdiction des nouvelles constructions
- Un droit de préemption spécifique
- Un nouveau « bail réel d'adaptation à l'érosion côtière » (BRAEC)
- La possibilité d'identifier des secteurs d'accueil d'activités ou d'ouvrages de défense
- Des dérogations à la « loi littoral », sous certaines conditions, lorsqu'elles sont nécessaires à la mise œuvre d'un projet de relocalisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable sur l'inscription de la commune de Louannec sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte dans le cadre de la consultation organisée au titre de l'article 239 de la loi n°2021-1104 dite loi climat et résilience.

# Conseil du 23 mai 2023

## ➲ Lotissement de Mabiliès - Vente de terrain

Le Maire rappelle le projet de lotissement à Mabiliès correspondant à l'OAP n° 10 :

**Programmation**

12 logements minimum seront réalisés, dont au moins 30% de logements aidés.

**Fonctionnement**

Une liaison (tous modes) sera créée reliant la route de Keralainà l'allée des Roses.
Une liaison douce ser amaénagée vers la rue des Hortensias.
Le carrefour entre la rue de Keralain et la route de Trélévern sera aménagé pour assurer la sécurité des déplacements.
Il présente la société Sterenn Aménagement qui a un projet de lotissement sur l'OAP n° 5 derrière le city-stade. La société représentée par Mr LANDOS propose dans le cadre d'un partenariat avec la commune et la signature d'un protocole, d'aménager le lotissement de Mabiliès. Le bureau d'études TECAM sera chargé de la maîtrise d'œuvre.
Dans le protocole il est proposé la vente de 10 lots libres et de 4 logements PSLA, le terrain de 8 370 m² sera acheté 15 € le m² par Sterenn Aménagement qui s'engage également à aménager l'aire de jeux à hauteur de 40 000 €. Le prix de revente des terrains est capé à 110 € le m².
Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le protocole et de vendre le terrain à la société Sterenn Aménagement au prix de 15 € le m².
Le terrain étant un ancien terrain de football et à ce titre il fait partie du domaine public communal. Étant déjà désaffecté car il n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public et n'a plus vocation à appartenir au domaine public de la commune, il convient donc de le déclasser afin de pouvoir le vendre.
Quelques modifications sont apportées au protocole, notamment l'impossibilité pour Sterenn Aménagement de se retourner contre la commune an cas de surcoût de travaux et de dépassement du coût de revient de 110 € le m².
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à l'aménagement du lotissement de Mabiliès par la société Sterenn Aménagement et à la vente du terrain, **AUTORISE** le Maire à signer le protocole bilatéral avec la société Sterenn Aménagement.
Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
**PROCEDE** au déclassement des parcelles A 716 - 718 - 743 et 1 084 qui ne sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public,
**AUTORISE** le Maire à vendre à Sterenn Aménagement, 8 370 m² (selon plan ci-dessous) au prix de 15 € le m², soit 125 550 €, et à signer l'acte de vente auprès de Maître PARTIOT, notaire à Louannec, et toutes les pièces y afférentes. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

## ➲ SDE : Rénovation éclairage public – Foyer A582 « Route de Trélevern »

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public « Route de Trélévern » (mât et lanterne du foyer A582). L'estimation s'élève à 2 592,00 €, soit une participation communale de 1 560,00 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le projet de remplacement du mât et de la lanterne du foyer A582 (Route de Trélévern) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **2 592,00 €** TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

## ➲ Départs d'agents communaux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de 3 départs d'agents communaux :
- 1 ATSEM (28/35ème) au 1er août 2023 pour mise à la retraite
- 1 agent d'entretien au 9 juillet 2023 pour une mise en disponibilité d'un an
- 1 Responsable SEJS pour cause de mutation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de procéder aux remplacements des agents qui quittent leurs fonctions et de publier les offres d'emplois.

## ➲ Cession d'un délaissé communal

Le Maire présente la demande de Monsieur GAYE, propriétaire de la maison sise 43 route du Croajou et cadastrée section B n° 285. Monsieur GAYE souhaite acquérir une portion du délaissé communal (environ 50 m²) situé devant sa maison afin de pouvoir clôturer sa propriété. Les frais de géomètre et de notaire seront exclusivement à la charge de l'acheteur.
Le Maire propose de lui vendre la portion du délaissé selon le plan ci-dessous au prix de 10 € le m²
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à la vente à Monsieur Jean-Pol GAYE du délaissé communal jouxtant sa propriété au prix de 10 € le m². Tous les frais annexes (géomètre et notaire) seront à la charge exclusive de l'acquéreur et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces y afférentes.

## ➲ Vente Maison ESQUENET

Le Maire a signé l'acte d'acquisition de la maison sise « 64 route de Perros » qui appartenait à Mr Claude ESQUENET.

Le géomètre intervient le 20 juin pour la division du terrain au droit du garage, dans le prolongement de la clôture du parking, selon le plan ci-dessous :
Le Maire propose de faire une estimation et une mise en vente par les 2 agences immobilières de Louannec et il demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à la division et à la mise en vente de la maison.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de procéder à la division et à la mise en vente de la maison sise 64 route de Perros et **AUTORISE** le Maire à signer les mandats de vente auprès des agences immobilières.

### ➲ Camping Municipal / Tarifs 2023

Le Maire présente un complément de tarifs au Camping Municipal : les tarifs Vélek'tro ont été modifiés par LTC comme suit : Journée : 19 € - Semaine : 89 € - 1/2 journée : 12,50 € et caution : 800 €
Plusieurs commerces ambulants s'installent durant la saison au Camping Municipal, il convient de voter des tarifs de droit de place : 2 € le mètre linéaire et 5 € de forfait électricité (1/2 journée)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs.

### ➲ Location gérance du snack-bar du Camping

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés durant la saison estivale. Tous les ans un contrat de location-gérance était signé avec un locataire, afin de pérenniser et développer l'exploitation du snack-bar, le Maire propose de signer un contrat de location-gérance avec le locataire de l'année dernière pour 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction.
Le contrat location-gérance sera signé avec la société « Le Bilb'o Quai », gérant Monsieur Cédric GICQUEL, à compter du 1er mai 2023 pour 3 ans. Le snack-bar sera ouvert uniquement pendant l'ouverture du camping municipal. Le contrat ne concerne que la partie snack du bâtiment, concernant la terrasse et la « plage verte » il s'agit uniquement d'une jouissance partagée et non exclusive.
Le contrat location-gérance est lié à l'utilisation de la licence IV du Camping municipal. Il y aura également une occupation temporaire et partielle du bassin du Lenn (AOT en cours de renouvellement) pour exploitation d'une structure gonflable.
Le loyer est fixé à 11 000 € annuel, payable en 4 mensualités (juin : 3000 € / Juillet : 3000 € / Août : 3000 € / Septembre : 2000 €). Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du contrat, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention (Catherine HAMANT), **DECIDE** d'accorder une location-gérance de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction, à la société « Le Bilb'o Quai », gérant Monsieur Cédric GICQUEL, immatriculée sous le numéro 850 505 629 au RCS de Saint-Brieuc, à compter du 1er mai 2023. Le contrat de location-gérance concerne le bâtiment du snack-bar, la terrasse et la « plage verte » font l'objet d'une jouissance partagée avec la commune, **FIXE** le montant du loyer annuel à 11 000 € (onze mille euros) et de la caution à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros). Le loyer sera payable en 4 mensualités (juin : 3000 € / Juillet : 3000 € / Août : 3000 € / Septembre : 2000 €) et **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat location-gérance et tous les documents y afférents.

### ➲ Subvention Agence Nationale du Sport

L'Agence Nationale du Sport propose un plan « 5000 terrains de sport » qui permet de subventionner des équipements sportifs à hauteur maximale de 80 %.
Le taux de subventionnement est de 50 % à 80 % maximum du montant subventionnable avec un minimum de 10 000 € et un plafond de subvention par dossier de 500 000 €. Le porteur de projet doit assumer 20 % minimum du coût total de l'opération.
Le Maire propose de solliciter une subvention pour un plateau multisports à Mabiliès à proximité du nouveau lotissement pour un coût total HT de 87 056.62 €, soit 23 068.00 € HT de terrassement – enrobés et 63 988.62 € HT de plateau multisports.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation d'un plateau multisports à Mabiliès à hauteur de 87 056.62 € HT et **ADOPTE** le plan de financement.

### ➲ Modification des Temps d'Activités Périscolaires

Le Maire rappelle que Louannec a maintenu la semaine de classe sur 4,5 jours et que les enfants profitent de Temps d'Activités Périscolaires.
A l'école maternelle les TAP sont étalés sur 4 jours à raison de 45 mn / jour de 13h45 à 14h30.
A l'école élémentaire ils sont réalisés sur 2 jours de 15h00 à 16h15, les classes étaient réparties sur 2 cycles (lundi-jeudi et mardi-vendredi). A partir de la rentrée 2023 il est possible de regrouper toutes les classes sur 2 jours (mardi-vendredi). Les enseignantes sont favorables à cette nouvelle organisation.
Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de solliciter le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale afin de valider les nouveaux horaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Émet un avis favorable** à l'organisation scolaire et périscolaire ci-dessous à la rentrée 2023.

# Conseil du 28 juin 2023

### ➲ Budget communal - Décision modificative n° 1

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente la décision modificative :
Le passage de la fibre nécessite l'élagage des parcelles cadastrées C 1209 – 1211 et 1215 longeant la RD 38 – route de Lannion. Les propriétaires ont été mis en demeure mais refusent d'effectuer les travaux. La commune peut faire réaliser les travaux et leur facturer la prestation.
Un devis a été établi par l'entreprise Joseph ROCHELLE pour un montant TTC de 868,80 €.
Il est nécessaire d'établir une décision modificative budgétaire pour créer les comptes d'imputation et voter les crédits.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative budgétaire.

### ➲ Acquisition de jeux extérieurs pour la Garderie

Emmanuel COGNEAU, conseiller délégué à l'Enfance-Jeunesse, présente un devis de Synchronicity pour l'acquisition d'une structure de jeux extérieure, pour un montant HT de 10 981.40 €.
Il précise que 3 propositions de jeux ont été reçues, elles ont été présentées aux élèves et ceux-ci ont voté à 75 % pour la structure proposée par Synchronicity.
La structure sera installée dans la cour de la Garderie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de Synchronicity d'un montant HT de 10 981.40 € pour l'acquisition d'une structure de jeux pour

la garderie et **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à passer commande. La somme de 13 177.68 € TTC sera imputée au compte 2188 du budget de l'exercice en cours.

## ➲ Participation destruction des nids de frelons asiatiques

Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.
La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.
Depuis le 1er janvier 2023 LTC ne participe plus financièrement à la destruction des nids, le maire propose de rajouter à la participation communale la part de LTC, soit : 30 € pour un nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm) et 50 € pour un nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm).
La commune paiera le prestataire et réclamera, participation déduite, le solde au propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve le nid. L'intervention ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du propriétaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées et **DE PARTICIPER** à la destruction des nids de frelons asiatiques, à hauteur de 30 € pour un nid primaire et 50 € pour un nid secondaire.

## ➲ Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle la délibération du 23 Mai 2023 concernant les recrutements d'un ATSEM, d'un agent d'entretien et d'un responsable SEJS.
Suite à la réception des candidatures et des entretiens qui ont suivi, il convient de créer : - un poste d'adjoint technique en remplacement du postes d'ATSEM principal 1ère classe, dans l'attente que l'agent passe le concours -- un poste d'Animateur principal de 2ème classe en remplacement du poste d'Educateur principal 1ère classe.
Le Maire précise que la Mairie n'a reçu aucune candidature pour le poste d'agent d'entretien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs.

## Gardien de nuit au Camping Municipal

Le Maire fait état de la nécessité de recruter un gardien de nuit au camping durant la saison estivale.
Il propose de recrutement d'un agent de sécurité à temps plein du 1er juillet au 27 août 2023 sur la base de rémunération du 12ème échelon d'agent de maîtrise (indice brut : 525 / indice majoré : 450).
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de recruter un agent de sécurité contractuel à temps plein au Camping Municipal du 1er juillet au 27 août 2023. L'agent sera recruté sur la base du 12ème échelon d'agent de maîtrise, et sera rémunéré sur l'indice majoré 450.

## ➲ Dispositif EcoWatt

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) adhère depuis novembre 2022 à la charte Ecowatt qui vise à aider les collectivités pour contribuer à la sobriété énergétique et aux mesures d'effacement lors des alertes Ecowatt.
Le test réussi, de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte Ecowatt de l'hiver 2022, offre la possibilité de l'étendre à l'ensemble des collectivités volontaires durant l'hiver 2023-2024.
Le SDE propose de participer à ce dispositif en optant soit :
- pour un effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public (coupure et ré-allumages automatiques à distance
- pour un effacement partiel des commandes d'éclairage public (des comptages retenus pour le dispositif par la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PORTE** volontaire pour participer au dispositif d'alerte d'Ecowatt de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance et **OPTE** pour l'effacement sur l'ensemble des commandes d'éclairage public.

## Résidence des Chênes - Vente du terrain

Le Maire rappelle la délibération du 26 janvier 2022 actant la vente de terrain, correspondant à l'OAP n° 11, à la SCI JCML. Il convient de reprendre une délibération car le bornage effectué établit une superficie de 816 m², selon le plan.
Le Maire précise que les parcelles vendues n'étaient pas affectées à un usage public.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre le terrain situé « Résidence des Chênes », constitué des parcelles cadastrées section B n° 911 - 913 - 898a à Monsieur MEUROU, ou toute personne morale qu'il envisagerait de se substituer et dont il serait associé, au prix forfaitaire de 100 000 € (cent mille euros).
Les frais de géomètre seront à la charge de la commune. L'acte de vente sera rédigé par Maître PARTIOT, notaire à Louannec, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

## Inscription au P.D.I.P.R.

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par 144 circuits de petite randonnée et 5 de grande randonnée. Ceux-ci servent à la pratique pédestre mais aussi aux activités équestres et VTT à destination de la population locale et des visiteurs.
Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son schéma communautaire de la randonnée pédestre qui vise à sélectionner une centaine de circuits de randonnée parmi les sentiers existants sur son territoire.
Pour cela, plusieurs critères objectifs ont été retenus pour établir cette liste de sentiers : longueur du circuit, richesse du patrimoine naturel et bâti, proportion de bitume, caractère intercommunal du tracé.
Les sentiers retenus resteraient d'intérêt communal et les modalités d'entretien et de balisage ne changeraient pas par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la commune. Ils bénéficieraient, selon les besoins, de l'accompagnement technique et juridique de Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'amélioration et l'Office de Tourisme Communautaire se chargerait de leur promotion.
Les conventions de passage avec les propriétaires privés deviendraient tripartites à leur signature ou à leur renouvellement (propriétaire(s), commune, intercommunalité).
Ce schéma communautaire de la randonnée serait également évolutif. Si de nouveaux projets de sentiers émergent, ils pourront potentiellement intégrer ce schéma s'ils répondent aux critères de sélection.
Des échanges ont eu lieu avec Lannion-Trégor Communauté afin d'identifier les circuits qui seraient retenus sur la commune, à savoir :

- Circuit des moulins en Louannec
- Circuit Terre et Mer
- Itinéraire GR 34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de proposer que les itinéraires suivants soient retenus dans le schéma communautaire de la randonnée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## ➲ Commission de contrôle des listes électorales

Le Maire rappelle que les membres de la commission contrôle des listes électorales sont nommés pour 3 ans. Suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, il convient de procéder à leur renouvellement en 2023.
Le rôle de la commission de contrôle est d'assurer la régularité des listes et de statuer sur les recours administratifs préalables.
De manière générale, la participation des conseillers municipaux aux travaux de la commission se fait sur la base du volontariat. Les personnes répondant aux conditions requises doivent faire part de leur volonté d'être membres de la commission. Les conseillers municipaux membres de la commission ne peuvent ni être maire, ni adjoint, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.
Le nombre de membres est défini selon la taille de la commune (+ ou – 1 000 habitants) et le nombre de listes représentées au conseil municipal.
Pour Louannec, la liste majoritaire doit présenter 3 titulaires et 3 suppléants :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| - Dany PAGE | - Dominique GANNAT |
| - Maurice PENNEC | - Emmanuel COGNEAU |
| - Daniel ROLLAND | - Céline LE MORVAN |

Et la liste minoritaire doit présenter 2 titulaires et 2 suppléants :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| - André MICHEL | - Catherine ROLLAND |
| - Bernard MULÉ | - |

## ➲ Études d'aménagements de voirie

Considérant la dangerosité routière à Mabiliès et Route du Croajou, il a été demandé 2 devis à A'DAO Urbanisme pour des études de sécurité :
- Aménagement sécurisation quartier de Mabiliès – route de Trélévern : 4 950 € HT
- Liaison piétonne et aménagements de sécurité Route du Croajou : 8 820 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'engager des études d'aménagements de sécurité à Mabiliès et Route du Croajou et **VALIDE** les devis d'A'DAO Urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et toutes les pièces y afférentes.

# Conseil du 27 septembre 2023

## ➲ Budget Commune – Décision modificative n° 3

Le Maire rappelle l'emprunt de la Banque de Financement et de Trésorerie qui permet des remboursements anticipés provisoires. L'emprunt a été réalisé en 2012 pour la construction de l'école maternelle. Les mouvements de Trésorerie se cumulent et nécessitent une écriture comptable à chaque transaction, mais à la fin de l'année il y a obligation de retirer les remboursements provisoires et les comptes s'équilibrent en recettes et en dépenses au compte 16449.
Il était prévu au BP 2023 1 300 000 €, considérant les taux qui ont fortement augmenté, il était judicieux de suivre au plus près la trésorerie et d'effectuer des mouvements réguliers. Le Maire a dû effectuer un premier virement de crédits, qui fera l'objet d'une information, pour pouvoir reverser des fonds. Il propose de régulariser la situation et d'anticiper d'éventuels virements avant la fin de l'année, en augmentant les comptes 16449 à 1 600 000 €.
Le solde des dépenses sera retransféré au compte 231 et 16 500 € seront transférés au compte 203 -Frais d'études – pour les levés topo des études de Mabiliès et du Croajou, et pour un diagnostic des toitures des bâtiments communaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative (voir tableaux en mairie).

## ➲ Tarifs communaux – École des sports nature

Emmanuel COGNEAU présente les activités « école des sports » proposées cette année :
**Pour l'École des sports des 4-5ans (10 enfants) et des 6-7 ans (12 enfants)** pas de changement.
28 séances, commencement le 20 septembre : 1 heure le mercredi après-midi, coût : 80 euros.
**Pour l'école des sports nature (12 enfants) :** 1h15 le mercredi après-midi
28 séances également.
Cette année 4 séances d'activités nautiques seront organisées en mai juin au centre nautique de Perros. Cette activité est payante et s'ajoute aux 80 euros habituels.
4 séances d'activités nautiques à 15,50 € euros, cela fait 62 euros supplémentaires par enfant. La commune prend en charge 22 euros et demande aux parents de payer 40 euros supplémentaires.
Il propose d'augmenter le tarif de 80 € à 120 € (80 € + 40 € activités nautiques).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (Régie ESNAULT), **FIXE** les tarifs de l'École des sports comme suit : - École des sports : 80 € - École des sports nature : 120 €

## ➲ Tableau des effectifs - mise à jour

Le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2023 ouvrant des postes à différents grades pour le remplacement des agents suivants : - 1 ATSEM (28/35ème) au 1er août 2023 pour mise à la retraite - 1 agent d'entretien au 9 juillet 2023 pour une mise en disponibilité d'un an et 1 Responsable SEJS pour cause de mutation
Suite aux entretiens et aux recrutements, il convient de modifier les postes suivants : - le poste d'ATSEM (28/35ème) est transformé en poste d'adjoint technique, en attendant que l'agent passe son concours (l'agent est titulaire du CAP Petite Enfance), et la DHS est portée à 35 heures car l'agent travaillera également au centre de loisirs les mercredis et durant les vacances - un poste d'adjoint technique contractuel à temps plein du 4 septembre au 31 août, en remplacement de l'agent placé en disponibilité - le poste d'Educateur APS principal 1ère classe est transformé en poste d'Animateur principal 1ère classe, même catégorie (B) mais filière différente (Sportive / Animation).
En conséquence, le tableau des effectifs est modifié (voir tableau en mairie).

## ➲ Remplacement de personnel communal

Le Maire fait part au conseil du départ à la retraite d'un agent communal, actuellement agent de maîtrise principal, au 1er août 2024. Compte tenu de son Compte Épargne Temps et de ses congés l'agent quittera ses fonctions vers le mois d'avril.
Le Maire propose d'ouvrir le poste aux grades d'adjoint technique – principal 2ème classe – principal 1ère classe et agent de maîtrise, dès le 1er avril.
Après en voie délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de déclarer la vacance de poste et de faire paraître une offre d'emploi ouverte au 1er avril 2024 aux grades d'adjoint technique – principal 2ème classe - principal 1ère classe et agent de maîtrise.

# Louannec en images

Des adjointes, un conseiller municipal et le CAL au service du Comice. Félicitations

*Des participants au repas du Comice*

*Course de voitures à pédales. Les stands*

*Fête de la Musique : belle participation*

*Le CAL à l'ouvrage pour la restauration de la Fête de la Musique*

*Fleurs en fête - première participation de la commune*

*LOUPENTREKER :*
*Louannec-Penvenan-Trévou-Kermaria*
*J.O. des jeunes*
*(centre CAP SPORTS du mercredi)*
*Nos jeunes louannécains*

Mission "Argent de poche" - 2 jeunes au désherbage devant la Mairie. Félicitations.

Mise en place des parterres dans la commune par l'équipe de jardiniers (Fabrice et Aurélie)

Watty à l'école maternelle : sensibilisation aux éco-énergies
10 ans du challenge Watty

Les jeunes à la préparation du colis des aînés 2022

Soutien à la République contre l'agression des élus début juillet

L'équipe au service du Festival du Lenn

Quelle belle vue du toit de l'église.
Merci Emmanuel (CM) et Daniel (employé)

## ➲ Contrat animateur jeunesse

Le Maire propose de reconduire un contrat d'animateur Jeunesse du 4 septembre 2023 au 31 août 2024. Le contrat sera à temps non complet jusqu'au 31 décembre 2023, puis à temps complet à compter du 1er janvier. La rémunération est fixée conformément au grade d'adjoint d'animation – 1er échelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire un contrat d'animateur jeunesse du 4 septembre au 31 août 2024, selon les termes ci-dessus.

## ➲ Projets École 2023 / 2024

Émilie ZEGGANE, adjointe aux affaires scolaires, présente 2 projets portés par l'école :

- Projet Aire Marine : La classe CM1-CM2 a obtenu l'année dernière un financement de l'Office Français de la Biodiversité pour un projet d'aire marine. L'enseignante souhaiterait poursuivre le projet et sollicite un financement de la commune à hauteur de 2 000 €. Cette somme financera les interventions de la LPO et d'intervenants extérieurs, ainsi que la création de panneaux.
- Projet Théâtre pour les 3 classes CP - CE1 - CE2 : devis pour l'intervention d'une comédienne sur l'année scolaire, soit 30 séances d'1h30, pour un coût total de 2 580 €, auxquels il faudra rajouter un transport sur Tréguier pour la représentation finale.

Monsieur le Maire souhaite qu'une représentation théâtrale soit donnée au foyer à Louannec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de financer les 2 projets de l'école, l'aire marine à hauteur de 2 000 € et le théâtre pour 2 580 € et un transport Tréguier pour la représentation finale.

## ➲ Ville ambassadrice du don d'organes

Karine LEGENDRE, adjointe aux affaires sociales, propose que la commune de Louannec adhère à la charte des Villes ambassadrices du don d'organes et en donne lecture.

- Charte Ville ambassadrice du don d'organes :

La loi française prévoit que chacun soit donneur d'organes et de tissus, sauf si un refus a été exprimé du vivant. Pour autant, malgré l'engagement des professionnels de santé, des associations de patients et de l'Agence de biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année est insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. En France 27 000 personnes sont en attente d'une greffe d'organes ou de tissus et 70 000 Français vivent grâce à une greffe. Un Français a cinq fois plus de chances de recevoir que de donner. Depuis 30 ans l'écart entre les dons et les besoins ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi des opérations de sensibilisation (comme le port du ruban vert, symbole du don d'organes) cherchent à donner une visibilité maximum à cet enjeu de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80 % des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

Le collectif « Greffes+ » a mis en place, en janvier 2023, une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes, en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».

L'objectif est de sensibiliser au don d'organes et de tissus, de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Il est proposé d'engager la Commune dans cette démarche d'adhésion à la charte des Villes Ambassadrices du don d'organes. Les villes ambassadrices installent un panneau aux entrées principales de leur ville et sont également invitées, à leur discrétion, à appuyer leur démarche par plusieurs autres moyens tels que des actions de sensibilisation dans les écoles, la création d'un lieu de mémoire en hommage aux donneurs et à leurs proches, ou encore à l'installation d'un stand de sensibilisation lors de la journée nationale du don d'organes le 22 juin. On dénombre plus d'une centaine de Villes Ambassadrices en France depuis le début de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix et 1 abstention (Catherine HAMANT), est invité à : - **adhérer** à la charte Ville ambassadrice du don d'organes et à **autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

## ➲ Informations du Maire

Décision 2023-002 : Virements de crédits

**VU** le référentiel budgétaire et comptable M57 permet une fongibilité des crédits, c'est-à-dire une faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

**Considérant** la nécessité d'effectuer un virement de crédits au chapitre 16 afin de permettre un remboursement anticipé provisoire de l'emprunt LT110026 ;

**Le Maire a décidé :** D'effectuer un virement de crédits de 79 000 € du chapitre 23 au chapitre 16.

## ➲ SDE – Extension desserte Pont Couennec

Le Maire rappelle le projet HC Partners à Pont Couennec. Lors de l'instruction du permis de construire, ENEDIS a été interrogé sur le réseau électrique, il s'avère qu'il convient de prévoir une extension de réseau. Le SDE a estimé le coût des travaux à 5 166.00 €, qui doivent être payés par la commune. Le porteur de projet s'est engagé par écrit à prendre en charge les travaux et à rembourser la somme à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle C n° 1102 au lieu-dit « Pont Couennec » à Louannec et le versement au Syndicat Départemental d'Énergie - maître d'ouvrage des travaux - d'une contribution de 5 166.00 €.

## ➲ Motion de soutien aux EHPAD

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, de nombreux élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha le 11 mai 2023, une deuxièmefois à La Roche-Jaudy le 29 juin 2023, et une troisième fois à Bégard le 21 septembre 2023 pour évoquer la situation des EHPAD publics. Tous partagent le même constat alarmant.

Les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, font part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également de leurs difficultés croissantes de recrutement et de l'épuisement des personnels. À cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant maintenant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives de leurs EHPAD, ils constatent que les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :
- Au report continuel d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation ;
- Aux réponses de l'ARS, si ce n'est honteuses, quand elle demande aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies ;
- Aux dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand Âge, revalorisation du point d'indice, essentielles pour les personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en en plus lourde ;
- Aux charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), aux ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) et au délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, alors que les personnels sont remplacés dès le premierjour ;
- A l'inflation, notamment sur la nourriture.
- A l'idée de faire supporter aux familles des résidents ces augmentations de charges.

Les élus dénoncent les réponses de l'ARS :
- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle ;
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non changées à temps, de douches non faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dus à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos ainés ?
- Coupe PATHOS anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30 juin de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégialement, les élus ont décidé :
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département ;
- De solliciter une rencontre avec le Ministre de la Santé et de la Prévention, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques et la Ministre déléguée chargée des Collectivités Territoriales et de la Ruralité ;
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'État.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Nous ne faisons pas les lois mais, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre : nous sommes prêts à faire des propositions pour la loi Grand Âge.

# Tribune libre

**LE BILLET DE LA MINORITE**

Ils n'en mouraient pas tous. Mais, tous étaient frappés d'une inflation subie dans certains cas et provoquée dans d'autres. Comment en est-on arrivé là ? Par le laxisme de nos gouvernants incapables de réformer un état omniprésent, tentaculaire et pourtant d'une efficacité particulièrement médiocre dans tous les domaines régaliens, quand on compare avec tous nos voisins européens. Nous en sommes à plus de 3000 milliards de dette. Aujourd'hui nous empruntons pour rembourser les intérêts de la dette, et les collectivités territoriales (communauté d'agglo et mairie) y participent allégrement par leur budget de fonctionnement, et en lançant d'énormes investissements présentés comme indispensables... Par ex : palais des expositions pour l'un et médiathèque pour l'autre, et cela sans qu'aucun budget de fonctionnement ne soit établi !

Pendant cette débauche financière, les restos du cœur sont débordés et le nombre des bénéficiaires augmente régulièrement, un grand nombre de retraités sont dans des situations très précaires, les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux, etc...

Et pour compléter ce tableau, Le pompon revient au prix du KWh qui a augmenté de + 26,5 % après 2 augmentations successives en 2023. Ce n'est pas fini. On nous annonce une augmentation de 10 à 20 % en février 2024. Soit, si ça se confirme, une augmentation de + 39,15 %et + 51,8% en 1 an suivant que l'augmentation sera de 10 % ou 20 %.

L'inflation sur le prix de l'électricité relève d'un dogmatisme politique où le prix du KWh est fixé par le dernier moyen de production mis en œuvre en Europe pour satisfaire la demande. Il s'agit, en général, des centrales à charbon allemandes, d'un coût de production très élevé et très polluantes.

Les collectivités locales ont emboité le pas + 7,9 % sur les taxes foncières en raison de l'indexation des bases qui servent au calcul de celles-ci sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH). Indice calculé au niveau européen tandis que l'inflation France, en 2022, s'établissait à 5,2 % ; La différence de 2,7 % n'est pas neutre sur votre feuille d'impôts.

LTC n'est pas en reste. Au nom de la convergence des tarifs de l'eau, un louannécain paye le prix du $m^3$ entre 9 et 12 euros à cause de l'augmentation des prix de l'eau potable : abonnement + 7,4 %, prix du $m^3$ + 13,6 %. Ajouter l'augmentation pharamineuse de l'abonnement assainissement + 25,5 % ainsi que l'augmentation du $m^3$ assainissement + 18,8 %. Alors que le maire a transféré à LTC notre station d'épuration déjà payée par les louannécains, station citée en exemple pour ses performances. Cette convergence des tarifs par le haut relève d'une politique anti écologique car moins vous consommez, plus le prix du $m^3$ augmente ! Pour information, le coût du $m^3$ eau + assainissement est de 6,71 € pour une consommation de 33 $m^3$ à Saint Brieuc en 2023.Total facture/nombre de $m^3$

Ce n'est pas fini, LTC, veut aussi introduire la convergence des tarifs sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Gageons que le contribuable louannécain sera encore amené à mettre la main à la poche !

Malgré tous ces nuages qui s'amoncellent, espérons que nos élus locaux feront preuve d'un peu de modestie, de sagesse et de modération dans l'utilisation de notre argent...

Soyez assurés que vos élus de la minorité municipale veillent et défendent les intérêts de tous.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons à vous tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, la meilleure année possible pour 2024.

**Les conseillers minoritaires :**
**André MICHEL, Bernard MULÈ,**
**Fabrice ROCHE**

# COURSE VOITURES A PÉDALES 2023

Préparatifs par le CAL

Le public devant les stands

Quelques concurrents

Les récompenses

Temps peu clément devant la scène

Marc, Jacques et les autres, nos joyeux drilles

L'équipe Repas

La musique

# École primaire de Louannec

**Optimist et kayak de mer pour les CM1 et CM2**

Les élèves de CM1 et de CM2 ont eu la chance de participer au cours de la première période scolaire à des activités nautiques.
Les CM1 ont découvert l'optimist tandis que les CM2 ont réalisé un cycle de kayak de mer.
Ces activités se sont déroulées avec le club nautique de Trégastel et ont été financées par les parents concernés, le CAEL ainsi que de la mairie pour les déplacements en car.
Les enfants ont profité cette année de conditions météorologiques très favorables, ce qui leur a permis de développer de nombreuses compétences techniques de voile, d'apprendre à observer le milieu marin tout en ayant beaucoup de plaisir !

**Événement de la "Grande Lessive"** de la PS au CM2
Jeudi 19 octobre, les élèves ont participé à l'événement « la grande lessive ».
Les enfants ont découpé, dessiné, collé, peint et colorié pour réaliser de magnifiques œuvres en rapport avec le thème qui était : « Avec ou sans eau».
Toutes les classes ont participé, du PS au CM2 en utilisant, de l'encre colorée, de l'aquarelle, des pastels, des collages et des photographies.
Les dessins ont été suspendus sous le préau pendant toute la journée.

**« L'école à l'ancienne »**
Certaines classes sont allées à Bothoa, pour vivre une journée d'école à l'ancienne. Vous pourrez remarquer comme les enfants sont sages et studieux. L'activité fabrication de poupées a enchanté tout le monde, filles et garçons confondus. C'est une activité simple à reproduire à la maison un jour de pluie.

**Krystell Danic, Directrice de l'école pimaire**

## Ateliers et Chemins

Finies les vacances ! Pour les Adhérents de l'Association « Ateliers et Chemins », les activités ont bien redémarré ! Profitant de ces belles journées de fin d'été, les **Randonneurs** sont partis à l'Ile de Batz, sous un soleil magnifique et ont profité de paysages époustouflants ; puis ils ont enchainé avec une rando à la journée de Plestin au Moulin de la Rive, à Locquirec, entre forêts et paysages marins.
Les « **Cousettes** » elles aussi ont repris les aiguilles ! Réflexion sur les projets à mener au cours du premier semestre, reprise des travaux restés en suspens pendant les vacances, sans oublier la confection des coussins cœur pour l'opération « Octobre Rose ».
Les **Tricoteuses** démarrent leur activité début octobre et se réjouissent de ressortir pelotes de laine, aiguilles ou crochets.

**Pour Rappel :**

- **Activité Rando :** tous les lundis après-midi ou journée entière ; RDV à 13h15 pour covoiturage, 18, avenue des Feux du Large ; Marche de 10 à 12 kms.
- **Activité Couture :** tous les mardis après-midi, de 14h à 17h. Salle 3 Foyer rural de Louannec.
- **Activité Tricot :** tous les mercredis matins, de 9h30 à 11 h 30. Salle 3 du Foyer rural de Louannec.

L'Adhésion pour l'année est de 10 euros pour une activité, 15 euros pour deux ou trois activités.

**Pour tout contact :** ateliers-et-chemins@orange.fr
« Ateliers et Chemins » Mairie de Louannec 22700 - Tél. : 06 80 70 86 66

**Jean-François Cudelou**

## La Gavotte Louannécaine

La gavotte Louannécaine a repris ses activités le 20 septembre 2023.
Elle compte à ce jour une trentaine d'adhérents dont une dizaine de nouveaux danseurs, débutants pour la majorité.
Nous nous retrouvons tous les mercredis à la salle des fêtes de Louannec de 20h30 à 22h30 pour apprendre les danses bretonnes.
Babeth, de la fédération Kenleur nous dispense les cours avec patience, gentillesse et pédagogie.
Le 14 octobre dernier, nous avons organisé un Fest-noz avec les Huns, Ar Velewenn, Morvan/Labbay et le groupe Kled, qui a remplacé au pied levé nos deux sonneurs prévus, malheureusement indisponibles. Nous les en remercions.

Tous ces groupes nous ont enchantés jusque tard dans la nuit et avec une petite centaine d'entrées, notre soirée a été très réussie.
Par ailleurs nous remercions chaleureusement les commerçants et artisans de notre commune pour leur accueil et leur participation à notre Fest-noz.
Le 22 novembre aura lieu notre assemblée générale. Le 13 décembre nous serons réunis autour d'une soirée dansante animée par les Huns et nous partagerons un repas "auberge espagnole" pour fêter la fin de l'année 2023. Suivra le partage de la galette des rois en janvier, et bien d'autres soirées festives suivront jusqu'à fin juin, avant la trêve estivale.
Les inscriptions ne sont pas closes et vous pouvez nous rejoindre à tout moment.
L'adhésion annuelle reste inchangée :

- 32€ /personne
- 55€ / couple
- 20€ / étudiant

Notre bureau se compose de Jean-Marc Vaillant président, Patrick Lacroix trésorier, Anne Marie Andry secrétaire.

Retrouvez nous sur notre site La Gavotte Louannécaine.
Suivez nous sur Facebook.

# Skol Diwan Louaneg

Cette année, 32 élèves ont fait leur rentrée à Skol Diwan Louaneg, 15 enfants en classe de maternelle et 17 enfants en classe élémentaire, accompagnés par Loeiza Lever-Crué, Nolwenn Le Meur--Roux, Marilou Le Roux, enseignantes, Anna Le Scornec et Erwan Alksanian, ASEM, ainsi qu'Audrey Dumont, AESH. Ils ont le plaisir de retrouver Gireg Konan, qui vient chaque année, transmettre le patrimoine chanté du Trégor, ainsi que Katell Le Coqguen pour des séances d'initiation à la musique et au chant.

Au mois de juin, les enfants sont allés visiter le Château de Tonquédec, l'occasion pour nous de vous partager la chanson « Kastell kozh Tonkedeg » écrite par Jean Derrien, accordéoniste, vedette des veillées bretonnes et figure locale bien connue à Louannec. Jean Derrien a écrit de nombreuses chansons, publiées dans l'ouvrage « Kanaouennoù ». Louannec compte parmi ses habitants son fils Michel, grand guitariste, dont nous avions eu le plaisir d'entendre une reprise lors d'une veillée bretonne à Louannec en 2015, en duo avec Yvon Dénès, grand-père à l'école.

Pour accéder à la vidéo.

*Kastell kozh Tonkedeg*
Vieux château de Tonquédec
*Gwechall pa oan me bugel*
Autrefois lorsque j'étais enfant
*Me deue da redek war da vogerioù uhel*
Je venais courir sur tes hauts remparts
*Gant paotred bihan all me c'hoarie gwechall*
Avec d'autres petits garçons je jouais autrefois
*Eus ar beure d'an noz en-dro d'ar c'hastell kozh*
Du matin au soir autour du vieux château

*Eus lein an dourell vras, plije din gwelet ar vro*
Du haut de la grande tourelle, j'aimais regarder le pays
*Ha karout a ran c'hoazh ar gwez kistin ar gwez fav*
Et j'aime encore les châtaigniers et les hêtres
*Klewet pa deue an hañv, an evned o kanañ*
Entendre quand venait l'été, les oiseaux chanter
*Holl o kanañ din-me, sonioù ar garantez*
Tous à me chanter, les chansons de l'amour

*Deiz pardon Sant Gweltaz, me zo bet gant ma mestrez*
Le jour du pardon de Saint Gildas, j'y suis allé avec ma maîtresse

*Deus un abardaez noz o vale ar c'hastell kozh*
Une fin d'après-midi nous promener au vieux château
*An tourioù zo chomet, heñvel evel gwechall*
Les tours sont restées semblables à autrefois
*Met ma dous a zo aet, pell a zo gant un(an)-all*
Mais ma douce est partie, il y a longtemps avec un autre

*Hag alies abaoe, me a zo bet o vale*
Et souvent depuis, je suis allé m'y promener
*E-kichen ar c'hastell, o c'hortozh ma zimezell*
A côté du château, attendre ma demoiselle
*E traoñ an dourell vras, me gortoze siwazh*
En bas de la grande tourelle, j'attendais hélas
*Ma zurzhunell a zo, nijet maez eus ar vro*
Ma tourterelle s'est envolée en dehors du pays

*Kastell kozh Tonkedeg*
Vieux château de Tonquédec
*Gwechall pa oan me bugel*
Autrefois lorsque j'étais enfant
*Me deue da redek*
Je venais courir
*War da vogerioù uhel*
Sur tes hauts remparts

https://louaneg.diwan.bzh/
SkolDiwanLouaneg https://facebook.com/SkolDiwanLouaneg
@DiwanLouaneg https://twitter.com/DiwanLouaneg

**Loeiza Lever-Crué**
**Renerez/Directrice**
**Skol Diwan Louaneg**
**Pgz 02 96 91 01 34**

## Comité d'Animation de Louannec (C.A.L)

Une année riche en animation avec encore une très belle affluence le 14 août lors de la course de voitures à pédales où Louannec et ses bénévoles ont impressionné la fédération française des clubs de cette discipline.

C'est encore l'occasion de remercier les associations locales qui s'investissent sur les manifestations du vide grenier, la fête de la musique, la course de voitures et pour lesquelles le CAL reverse une part importante des bénéfices de ces animations. Cette année le bénéfice de la course de voiture est intégralement reversé aux associations ayant œuvrées pour cet évènement.

Nous remercions les sponsors locaux qui nous soutiennent pour vous proposer des animations de qualité, tous les bénévoles de l'ombre qui répondent présents tout au long de l'année et les services de la mairie.

Le CAL c'est aussi une petite équipe qui ne compte pas ses heures et la troupe de Louannigous toujours sur les planches.

2024 se prépare ; vous pouvez déjà noter quelques dates :

- Représentations théâtrales des Louannigous les 23, 24, 29 et 30 mars
- Vide grenier, le 5 mai
- Fête de la musique le 21 juin

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps dans une équipe sympathique et dynamique, le CAL est fait pour vous. Nous sommes à l'écoute de nouvelles idées d'animation sur la commune, sur le thème de la culture, conférence....

Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine.

Contact : cal.louannec@gmail.com - Tél : 09 72 46 28 92

**Mickael Allain, président du CAL**

## La rétrospective des animations 2023

## Les Louannigous

**La vie du théâtre pour du théâtre dans la vie**

Robert et Yvonne ne se supportent plus et se disputent à longueur de temps. A bout, Robert décide de faire une mauvaise blague à sa femme : disparaître pendant deux jours histoire de provoquer chez son épouse un électrochoc susceptible de changer son humeur.

C'est le thème de la nouvelle comédie que préparent les Louannigous. A la reprise des répétitions, toute la troupe participe à la mise en scène de la pièce. Les échanges sont intenses et chacun imagine les interprétations possibles, les costumes, le décor, les sons... en faisant travailler son imaginaire et sa créativité.

Petit à petit, les idées et points de vue convergent, on essaie sur scène, par petites touches, différentes attitudes, trouver le juste ton, la bonne posture.

A cette époque de l'année, la mise en scène se fige. Répétition après répétition, on donne du rythme pour faire naitre les automatismes. Une fois le texte maitrisé, il faut construire les personnages et faire ressortir leur caractère et leurs émotions. Un seul objectif, que le spectateur oublie totalement le comédien pour ne plus voir que le personnage, dont il va partager les péripéties.

Rendez-vous afin de partager cette comédie à la salle des fêtes de Louannec, les samedi 23, dimanche 24, vendredi 29 et samedi 30 mars prochain.

**Nicolas Mionet**

## TRÉGORISSIMO

A l'aube de la saison 2023-2024, une nouvelle page s'est tournée pour « Trégorissimo », l'ensemble vocal de Louannec. En effet, Roland Jaecki, qui dirigeait le chœur depuis 9 années, a souhaité cesser son activité. Le passage de témoin s'est fait sur une année de transition puisque Agnès Pernot, déjà présente en qualité de soprane, avait commencé à se faire connaître comme cheffe de chœur lors des concerts de la saison passée.

Cette saison chantante a donc démarré ardemment avec un nouveau répertoire, pour explorer les compositeurs contemporains (Lauridsen, Gjeilo, Part, Joubert, Burlat, Vercher...) tout en conservant quelques pièces plus classiques.

Agnès Pernot souhaite faire partager à un vaste public les compositions de musiciens vivants du monde entier, montrer que « musique contemporaine » n'est pas synonyme de dissonances, et faire goûter ces belles harmonies. Elle pense à des projets de partenariats, avec des groupes de jeunes artistes, ou avec d'autres chorales.

Formée en musicologie et en chant lyrique, elle chante aussi dans d'autres ensembles vocaux. Dans le cadre de ses fonctions professionnelles, elle s'est formée à la direction de chœur et a dirigé de nombreuses chorales d'enfants et d'adultes.

Après un premier concert partagé le 22 octobre avec un trio de jeunes artistes locaux « Peyo et les Paillettes », On retrouvera « Trégorissimo » en concert à Kermaria-Sulard le 9 décembre 2023 à 18h, et à Runan le 10 décembre 2023, à 16h pour deux concerts de Noël.

Le chœur recrute sur audition, dans tous les pupitres. Ne pas hésiter à participer à une ou deux répétitions les jeudis soir de 20h à 22h dans les locaux de l'école de Louannec

Site de la chorale : https://pratc6.wixsite.com/tregorissimo

**Le C.A. « Trégorissimo »**

# L'ARAL nouveau est arrivé !

**À consommer sans modération ...**
**Ouvert à tous, jeunes et moins jeunes**

**Contact :** aral.louannec22@gmail.com

**Site :** aral22louannec.com

19 bénévoles du Conseil d'Administration et des animateurs vous proposent :

- des activités à la semaine.
- des animations, sorties, voyages tout au long de l'année.

**Dans la semaine :**

- Marche 8/12 km, lundi après midi ; aral.marchesdulundi@gmail.com
- Marches 5/7 km vendredi après midi, 2/5 km vendredi après midi
- Généalogie : lundi matin ; aral.genealogie@gmail.com
- Cartonnage : lundi après midi, tous les 15 jours
- Informatique : mardi et jeudi matin ; aral.informatique@gmail.com
- Belote, scrabble : vendredi après midi
- Danse de salon : lundi soir ; aral.dansedesalon@gmail.com

**Calendrier :**

- 30 novembre : Repas dansant d'hiver
- 7 décembre : Rennes ; Parlement de Bretagne, visite de Ouest France
- 18 janvier Assemblée Générale
- 15 mars Repas dansant de Printemps
- 16 mai : Goûter des Anciens.
- Du 21 au 24 mai, Escapade pédestre vers Douarnenez aral.marchedulundi@gmail.com
- Les escapades : en projet contact : aral.voyages22700@gmail.com
- Danse Celtics, Holiday O N'ice, Fougères et le parc botanique, Sortie au fil de l'eau
- Le Puy du Fou, voyage en Albanie, Marie Guerzaille.

*34 Araliens ont découvert la Grèce Antique ; Athènes, Delphes, Corinthe... durant une semaine*

# Le CAEL

Mi-septembre, le nouveau bureau du CAEL a été élu.

Mr Eric Delalande a été élu président, et pour l'accompagner :

- Vice-présidente : Géraldine Cornil
- Trésorière : Angélina Posson
- Vice-trésorière : Delphine Bouget
- Secrétaire : Camille Lainez
- Secrétaire : Charlotte Thebault

**Voici les grandes dates à retenir pour l'année 2023-2024 :**

- 05/11/23 : Goûter d'halloween à la salle des fêtes de Louannec
- 21/01/24 : Soirée jeux de société
- 11/02/24 : Loto de l'école
- 13/04/24 : Repas à thème
- 30/06/24 : Kermesse

Et d'autres évènements à venir au cours de l'année.

**Pour contact :** lecael@gmail.com

**L'équipe du CAEL.**

# Bourse aux vêtements de Louannec

C'est d'actualité – tout le monde connaît les sites de seconde main sur internet (le bon coin, vinted, etc ...). A Louannec, quelle chance ! Nous avons les bourses aux vêtements d'occasion (automne-hiver et printemps-été). Notre prochain rendez-vous 2024 (printemps-été) :

**Dépôt :** mercredi 24 avril (de 9h à 16h)

1 seul enregistrement par famille déposante soit 20 articles **(merci de respecter !!)**

**Vente :** vendredi 26 avril (de 9h à 18h) et samedi 27 avril (de 9h à17h).

**Reprise des invendus :** jeudi 2 mai (de 16h à 18h)

Vêtements enfant, femme, homme (printemps-été) - chaussures, sac à main, écharpe, bijoux – linge de maison – livres – jouets – matériel bébé

Tous ces articles doivent être impérativement propres et en bon état, et, être équipés d'un carré de tissu blanc et prévoir sparadrap ou étiquette cartonnée pour les chaussures et maroquinerie.

Vous pouvez nous contacter par mail pour avoir des renseignements : bav-louannec@orange.fr

*Les bénévoles sont en pleine activité pendant les jours de vente*

**Eliane Chevé**
**02 96 91 62 08**
**bav-louannec@orange.fr**

# Espoir Talibés...10 ans deja !!

ESPOIR TALIBES

**NOA...PREMIÈRE FOIS AU SÉNÉGAL**

Gérer une association est un engagement à long terme qui demande motivation, énergie et persévérance. Toujours penser que rien n'est impossible ! J'ai découvert les conditions de vie des enfants talibés en 2012 et créée l'association en 2013.

Nos actions ici en France : Sensibilisation des élèves dans des collèges et lycées accompagnée d'actions concrètes, marchés d'été et de Noël, fidélisation des donateurs en les tenant régulièrement informés de notre travail. Cette année, un nouveau projet a pu se réaliser : trois artistes sénégalais sont venus en France pour l'enregistrement d'un album suivi d'une tournée artistique et culturelle. La vente des albums, 20€, est intégralement reversée à Espoir Talibés en accord avec les artistes.

Nos actions à St Louis du Sénégal : prise en charge totale du fonctionnement d'une maison d'accueil. Soins, repas, douches, après-midi jeux, organisation de tournois de foot, distribution de vêtements, moustiquaires et nattes.

Les enfants sont de plus en plus nombreux à fréquenter la maison d'accueil ouverte toute l'année. Je peux compter sur la fidélité et le dévouement de Boubacar et Seynabou (l'équipe sur place) qui gèrent le travail pendant mon absence. Pour un bon suivi, quotidiennement je reçois des informations par photos et vidéos.

En 2012... La rencontre avec ces enfants a bouleversé ma vie et ils ont touché mon cœur à jamais !

**Christine Thuault**

**Contact :**
**Christine Thuault, 2 Route de Nantouar, 22700 Louannec**
**Tél : 06 79 98 21 14**
**www.espoir-talibes.com**
**https://www.facebook.com/christine.thuault.50**
**Instagram : espoir_talibes**

## Association de Gymnastique d'Entretien de Louannec (AGEL)

Dès le lundi suivant le forum des associations, l'AGEL était à pied d'œuvre : l'ensemble des activités étaient lancées ! Les maîtres mots de l'association : convivialité, dynamisme, et attractivité des cours proposés par nos trois professeurs : Sylvie Le Bris, Stéphanie Troesch et Nataly Beucher.Cardio, abdos-fessiers, étirements se font en musique et dans la bonne humeur, et avec un grand professionnalisme.L'association a continué sa progression en proposant un nouveau cours de gymnastique à 17h15 avec Sylvie Le Bris. Un troisième cours de Pilates a aussi vu le jour. Nous sommes 131 adhérentes et adhérents. Nous avons toujours quelques adhésions en cours.

→ L'AGEL, c'est la **gym** :

- lundi, cours avec Stéphanie Troesch à 9h15 (cours complet)
- Mardi cours avec Nataly Beucher à 20h15
- jeudi cours avec Sylvie Le Bris à 17h15* et à 18h30 (cours complet)

**Tarifs annuels** : un cours 80€, deux ou trois cours 120€, durée une heure.

*** Nouveauté 2023-2024 :** à 17h15, le jeudi, cours de stretching-renforcement musculaire et d'assouplissement

→ Et aussi les **trois autres activités** de l'AGEL :

- **Zumba** avec Nataly Beucher, lundi à 10h30, durée du cours une heure, tarif annuel : 100€
- **Pilates** avec Stéphanie Troesch, trois cours cette année : à 9h ou à 10h15 ou à 11h30, durée une heure, 100€
- **Gym douce** avec Sylvie Le Bris, le vendredi matin 9h15, durée une heure, Tarif annuel : 80€

→ **Informations pratiques :** Si vous voulez nous rejoindre. Il reste des places dans les cours suivants.

- le mardi à 20h15, gym tonique,avec Nataly Beucher,
- le jeudi à 17h15, avec Sylvie Le Bris.

Et dans nos autres activités, il reste des places :

- au cours de zumba du lundi matin 10h30, avec Nataly Beucher
- Pilates, avec Stéphanie Troesch, il reste 1 place au cours de 9h, 1 place au cours de 10h15, et 6 places au cours de 11h30.

Et il est possible de faire une séance d'essai avant d'adhérer.

Renseignements au : 06 38 82 29 75 et 06 78 94 14 85 et/ou sur le site Facebook de l'AGEL de Louannec et info locale, ou par mail agel.louannec@gmail.com

L'association vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

**Alizée Boissel Le Béchec, Présidente**

## Baby Gym

Une nouvelle saison vient de démarrer avec Pierre aux commandes.

Après une année de rodage, il maîtrise parfaitement son public.

Les bambins ont pris beaucoup de plaisir à retrouver le praticable et les copains.

Nous avons également pu profiter de la visite de quelques résidents de l'Ehpad pour une séance intergénérationnelle.

Ces séances se renouvelleront régulièrement pour le bonheur des petits et des grands.

Si votre enfant a entre 6 mois et 3 ans, n'hésitez pas à venir nous retrouver le mardi matin dès 10h30 pour une découverte de l'activité.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06 89 81 04 22.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Au plaisir de vous retrouver

**Émilie ZEGGANE, Présidente**

# UNION SPORTIVE PERROS - LOUANNEC (U.S.P.L.)

La saison 2023-2024 est bien entamée.

Après l'aléa de fin de saison sur le sujet arbitrage pour lequel le CNOSF nous a donné raison, l'équipe sénior A qui a pour objectif la montée en fin saison, démarre bien en étant actuellement premier.

Nous voici repartis tout azimut, vétérans, seniors, jeunes, garçons et filles et école de football.

Le club continue son développement interne en enregistrant les arrivées d'Estéban Decosse au poste de salarié (en remplacement de Dimitri Gardant), de Jérémy Guéna en apprentissage BMF et Etienne Fomel en apprentissage Master communication marketing et commercial.

Côté comité directeur nous enregistrons le départ de Damien Casey à la vice-présidence.

L'organisation sportive reste la même au niveau seniors et jeunes.

Le club compte 340 licenciés, 120 garçons en école de football, 50 filles de U10 à U16 et 50 jeunes garçons de U14 à U17.

A noter le démarrage de la première équipe fille foot à 11 (U18) qui a bien débuté et la création d'une section loisirs féminines séniores.

Nous continuons de porter nos efforts sur la formation et l'éducation de ces jeunes, car c'est par l'évolution et la progression de nos jeunes que nous voulons pérenniser l'association USPL.

Après échanges avec les 2 collèges de Perros-Guirec, nous avons décidé l'arrêt (en espérant sa reprise l'année prochaine) de la classe foot, faute d'avoir un nombre de candidat suffisant à son bon déroulement.

Côté entente, cette année nous avons une équipe U15B avec Trébeurden. Cela nous permet de jouer chez eux et de pouvoir utiliser le terrain de Pleumeur-Bodou pour les U15A qui évolue en régionale.

Nous les remercions tout comme Saint-Quay Perros qui nous permet d'utiliser son terrain en cas de difficulté.

Le club continu de progresser dans presque tous les domaines.

En effet, nous avons pu récupérer le stade d'Yves Le Jannou par suite de sa réfection et la petite maison à l'entrée du stade pour y faire notre siège social.

Mais cela ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt de l'état général de nos structures (terrains d'entrainements, de matchs (Bourdelles), tribunes, vestiaires, foyer, buvettes) qui ne sont pas à la hauteur (pour pas dire plus) d'un club comme le nôtre et nous met en difficulté d'accueil et organisationnel.

Les choses avancent mais trop lentement au vu de ce qu'il y a faire.

Il ne faudrait pas que cela décourage, les bénévoles éducateurs et licenciés au risque de mettre le club en péril.

Enfin je remercie tous les sponsors et plus particulièrement tous les bénévoles du club.

**Jérôme MEHEUST, Président de L'USPL**

# T.T.L.P.L

Une année faste pour le TTLPL en 2023 tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif :

- 175 licenciés dont une centaine de moins de 18 ans
- 8 équipes adultes dont 2 évoluant au niveau régional
- des montées et aucune descente
- Titres départementaux pour les équipes minimes, cadets et juniors
- 2 jeunes au niveau national
- Une quinzaine au niveau régional

Le tennis de table peut se pratiquer à tout âge (notre doyen a 86 ans) en loisir, en compétition

Le club évolue sur 3 sites : Louannec, Vieux-Marché et Lannion

Si vous avez envie de "taquiner" la petite balle blanche, n'hésitez pas à venir faire un essai.

**+ d'infos : 06 48 17 20 10 ou www.ttlpl.com**

**Alain Guédé**

*la relève du TTLPL*

# Louannec Mell Zorn sur une bonne dynamique

Le club de handball de Louannec voit ses effectifs encore progresser avec un peu plus d'une centaine de licenciés pour la saison 2023-2024. Les entrainements, les matchs (tous les samedis salle du Carpont) et les moments conviviaux rythment toujours la vie du club.

Le club accueille les enfants dès l'âge de 3 ans (Baby hand) jusqu'aux séniors, avec la création d'une équipe loisirs cette année.

Le club est en entente avec les clubs de Trébeurden et Lannion sur les catégories -15 ans, -18 ans et séniors. Les équipes de l'entente évoluent au niveau pré-national pour les U15F et ont une équipe en Région sur les 3 catégories masculines et féminines.

Le club se structure de plus en plus avec l'emploi d'un salarié depuis l'année dernière, permettant de proposer des stages durant les vacances en plus des entrainements pendant l'année scolaire pour les -11 ans et -13 ans, ainsi que des formations pour les jeunes arbitres.

De nombreux évènements sont en préparation pour cette année.

L'équipe de bénévoles met tout en œuvre pour apporter aux licenciés, aux parents des jeunes, aux supporters et aux visiteurs un cadre bienveillant et chaleureux.

N'hésitez pas à les contacter si l'appel du ballon rond se fait sentir ou pour venir les encourager lors des matchs.

**Mell Zorn**

# La rentrée au Tennis club

Le Tennis Club de Louannec a fait sa 43ème rentrée sportive cette année. Le bureau est resté à l'identique avec comme président Régis ESNAULT.

Avec une cinquantaine de licenciés au moment de lancer la saison, l'association observe un maintien de ses effectifs. L'école de tennis est active avec 6 groupes d'entraînements jeunes répartis le Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi et 5 groupes adultes le Mardi, Mercredi et Jeudi soirs. C'est notre BE Thierry RONDOT qui anime les 11 groupes d'entraînements au cours de la semaine où la mixité est la bienvenue. Il nous reste de la place dans les créneaux d'entrainements (enfants de 6 à 14 ans), ne pas hésiter à contacter le club par mail tc.louannec@gmail.com ou Régis 06 75 84 85 12.

Le championnat par équipes seniors a également repris ses droits. Nous avons une équipe masculine menée par le capitaine Nicolas LOPEZ qui évolue en D3 et une 2ème équipe menée par Hervé BRELIVET en D4. L'objectif de cette saison est de se faire plaisir et de viser le maintien. De plus, des jeunes joueurs issus de l'école de Tennis vont venir renforcer ces 2 équipes. Ce sont d'ailleurs ces mêmes joueurs que le club souhaite féliciter car ils terminent vice-champions départementaux dans la catégorie 15/16ans. Il s'agit de Nathan L'OLLERON, Antoine ANDRE et Antoine LASALLE.

Le TCL se veut être un club convivial et familial. Le tournoi interne de la chandeleur a été très suivi et l'opération vente de tartiflette a été appréciée. Nous renouvellerons ces animations cette année avec bien sûr de nouveaux temps forts pour maintenir la très bonne ambiance qui règne au sein du club.

Les membres du TCL s'investissent aussi en tant que bénévoles dans les actions qui se déroulent sur la commune de Louannec (Fête de la musique, voitures à pédales,...). Le club est aussi sur de nouveaux projets tels que des sessions de stage sur les vacances, la formation d'un juge/arbitre, le flocage de nouveaux maillots et le suivi de la création de nouveaux terrains extérieurs au sein de la commune qui permettront de relancer le grand tournoi de fin d'été.

Le club est activement à la recherche de sponsors alors n'hésitez à venir partager avec nous le développement du Tennis sur notre belle et dynamique commune de LOUANNEC.

**L'équipe DU T.C.L.**

## Les Sternes

Nouvelle saison, la 48ème et la même Présidente. C'est toujours avec le même enthousiasme, la même envie que nous commençons cette année.

L'an passé, l'effectif avait beaucoup diminué et notre objectif de rentrée était de l'augmenter. C'est chose faite, car nous atteignons 70 gymnastes réparties en 3 catégories Poussines, Jeunesses, Ainées.

Il faut donner à toutes ces filles «  l'envie d'avoir envie » c'est ce que l'encadrement essaie d'appliquer tout au long de l'année.

Pour cela, nous faisons des rencontres avec des clubs du département et certaines participent à des championnats par équipe et individuellement.

Pendant les petites vacances, des stages intensifs sont organisés avec Pauline Le Morvan.

Notre Fédération (FSCF) organise aussi des journées de perfectionnement à la recherche de gymnastes ayant un certain potentiel.

L'année est donc bien remplie. Ce travail n'est pas le fruit d'une seule personne, n'oublions pas les membres du bureau, les juges (sans les juges pas de championnat !!) et l'encadrement : des animatrices diplômées Maëlenn , Mona, Floriane, Elise, Lucile et des plus jeunes qui viennent accompagner les poussines.

Un grand merci à toutes..

**Elisabeth Guéziec, Présidente**

**Contact : Elisabeth - Tél. 02 96 37 46 04 - 06 77 68 41 28**
**Mail : e.sternes@orange.fr.**

## Le Volley à Louannec

Nouveauté cette année.

Le jeudi soir de 20h à 22h, on peut pratiquer du Volley Ball en loisir.

Ce créneau est ouvert à tous les adultes, hommes, femmes qui souhaitent s'adonner à une activité physique régulière.

Convivialité, plaisir, bonne humeur sont de rigueur.

N'hésitez pas, venez tester !

Rejoignez-nous à la salle verte du Carpont.

**Pour tout renseignement contacter Cécile cecile.lelong@gmail.com.**

## Le cyclo-club Louannécain (club FFCT n°6819)

Nous avons poursuivi en 2023 notre activité régulière de cyclotourisme avec une vingtaine d'adhérents.

En juin, comme à son habitude, le club a organisé son voyage pour une semaine de vélo à Samoëns dans les préalpes de Haute-Savoie. Nous étions hébergés au Village-Vacances Les Becchi.

Cette année nous étions 22 participants.

Samoëns est situé dans la vallée du Giffre qui est une ancienne vallée glaciaire. De chaque côté de la vallée les pentes sont très raides pour en sortir avec notamment la route du Col de Joux-Plane pour rejoindre Morzine vers le Nord. Ce col était proposé pour le final de la 14ème étape aux coureurs du Tour le 15 juillet cette année. La majorité de nos participants l'ont aussi monté avant le Tour mais a une allure plus raisonnable et avec un seul col dans la journée.

Nous faisions des matinées de vélo et des promenades de groupe l'après-midi, à l'exception d'un circuit sur la journée comportant un pique-nique.

Rappel : l'historique et les activités du club sont exposés sur le site web du Cyclo Club Louannécain qui est disponible à l'adresse suivante : http://louannecyclo.free.fr/ avec tous les renseignements utiles pour prendre contact avec le club.

**Daniel Le Roy**
**Président du Cyclo-Club Louannécain**
Tél : 02.96.21.75.88- Mail : leroydg@orange.fr

# Pêle mêle

## Repas des anciens de la commune : tradition appréciée

Le repas des anciens s'est tenu le mercredi 18 novembre. 160 convives avaient pris place dans la salle des fêtes, pour déguster le repas concocté par Thierry, chef du restaurant scolaire, son adjointe Isabelle et l'ensemble de leur équipe.

La préparation de la salle, le fleurissement et le service à table ont été assurés avec brio par des employés communaux. Merci à eux.

Le menu : un retour aux anciens errements avec repas gargantuesque : - bouillon de bœuf et ses perles du Japon - craquant au foie gras - langue de bœuf - rôti de veau accompagné de gratin dauphinois et de champignons sauvages - duo de fromage et salade d'endives aux noix - duo de raisins et enfin, merveilleux au chocolat vanille.

Cela a été l'occasion pour nos aînés de passer une agréable journée autour d'une bonne table et en présence de Monsieur le Maire, du Conseil municipal, des membres du CCAS et du père Wanso qui en est allé de sa petite histoire.

L'assistance a pu faire quelques pas de danse pour ce moment festif rythmé par des musiques lancées par l'orchestre de Jacky Salaün.

Ce bel après-midi empreint de bonne humeur et de convivialité, semble avoir atteint son objectif et réchauffé les cœurs de nos aînés à l'approche des fêtes de fin d'année.

**Guy Parzy**
**Adjoint**

*David, Élodie et Fabrice au pliage des serviettes de table*

## Profilération des frelons asiatiques et campagne de piégeage

**Pour rappel :** Dans le Bulletin Municipal de décembre 2013 n°50, il avait déjà été noté : « Pour la 1ère fois, un nid de frelons asiatiques a été éradiqué dans un quartier de Louannec ». Et : « Il faut se rendre à l'évidence, la progression de ces insectes est inéluctable sur notre territoire ».

Depuis, nous voyons des frelons asiatiques sur notre commune proliférer. Nous avons donc de plus en plus de nids détruits par des entreprises spécialisées (2019 : 20 nids, 2020 : 32, 2021 : 18, 2022 : 69).

Il faut noter que dans un seul nid de frelons asiatiques, arrivé fin octobre, il peut y avoir environ 500 femelles ensemencées qui partent du nid. Au printemps suivant, il peut rester entre 50 à 150 fondatrices. Cela est exponentiel. **Un nid de frelons asiatiques peut consommer sur une saison, 150 000 insectes de 300 espèces différentes, soit 11,5 kg d'insectes. C'est pourquoi il est important de lutter contre cette prolifération.**

En 2023, la commune a signé avec le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) une convention. Sur le Département, 140 conventions ont été signées en 2023.

Nous avons organisé une réunion publique le 17 mars dernier avec le GDSA, au Foyer, afin de présenter la nécessité de lutter contre ces frelons asiatiques et le déroulement de la campagne de piégeage des futures reines fondatrices. Aux 1ères chaleurs, les reines sortant de l'hivernage, sont seules pour construire leurs nids primaires, et se nourrir. **D'avril à mi-mai, c'est sur ces 40 premiers jours qu'il est important de piéger ces reines fondatrices.**

Nous avons été 40 piégeurs signant une convention entre chaque piégeur et le référent communal. La commune mettait à disposition des piégeurs 1 piège en général, des appâts spécifiques et une fiche de comptage. Chaque piégeur devait relever, et noter, tous les 8 à 10 jours, le nombre d'insectes différents capturés (frelons asiatiques, frelons européens, bourdons, guêpes,...).

A la fin de la campagne, les piégeurs ramenaient à la mairie les pièges mis à leur disposition.

La campagne s'est terminée vers le 10 mai. Nous avons organisé une nouvelle réunion publique afin de donner les résultats, qui sont :

1) 17,5% des piégeurs n'ont eu aucune capture de frelons asiatiques ;

2) 65% des piégeurs ont capturé entre 1 et 40 frelons asiatiques ;

3) 2 piégeurs ont capturé chacun plus de 170 reines fondatrices.

Les chiffres de la répartition de prises montrent l'importance des frelons asiatiques qui ont été piégés : 1 015 frelons asiatiques capturés contre 35 frelons européens, 4 bourdons et 293 guêpes. L'incidence sur la biodiversité n'est donc pas aussi importante que nous pouvons le lire dans la presse.

Au 17 octobre dernier, 29 nids ont été détruits par des entreprises spécialisées, contre 55 nids (à la même période) en 2022. Attendons la fin de la campagne, mais pour l'instant, elle a eu une certaine incidence sur cette prolifération.

**Dernière chose importante à savoir :** les nids secondaires (2 000 à 3 000 frelons asiatiques dans 1 nid) s'installent de plus en plus bas, et même dans des haies. Donc faites très attention lorsque que des haies seront à tailler.

**Pour 2024,** nous allons organiser une nouvelle campagne de piégeage et donc une nouvelle réunion publique vers le mois de mars prochain. Nous vous préviendrons par voie de presse.

**Marc BACUS. 1er Adjoint**

## Un auteur, un livre
## Fils du Trégor (Éditions Harmattan)

Quand les années passent et que l'avenir personnel se restreint, on a tendance à faire le point de son existence... En tout cas, c'est mon mode de fonctionnement... Ce qui m'a incité à écrire sur un monde révolu, celui de mon enfance et de mon adolescence, celui d'avant 1960. Louannec était alors une commune de 1000 habitants qui vivaient ou qui vivotaient grâce à l'agriculture seulement...

L'industrialisation de Lannion, l'arrivée de la voiture, l'installation dans chaque foyer du téléphone et de la télévision, l'utilisation de nouveaux appareils électroménagers ont révolutionné la vie quotidienne en Trégor. En accueillant une population nouvelle, fortement diplômée, attirée par la mer et par la campagne, Louannec s'est urbanisée et enrichie à tous niveaux : préservation et amélioration du patrimoine bâti, vie associative plus dense pour un nouveau vivre ensemble notamment...

« Fils du Trégor » a vu le jour sur l'insistance d'Ottilie et de Joël Freymond, éminent journaliste de la presse nationale financière. Qu'ils en soient ici remerciés...

**Jean-Paul Simon**

Dans cette période compliquée et incertaine, nous devons penser au rôle essentiel de nos armées. Les valeurs de ces hommes et de ces femmes, leur abnégation, leur engagement qui se doivent de renforcer la cohésion nationale et la résilience de notre pays.

A cet effet, nous avons pensé à nos « Anciens » qui ont appliqué cette doctrine et se sont sacrifiés pour nous.

Ce 11 novembre 2023, nous avons donc célébré l'Armistice de 1918. Présidé par monsieur Gervais EGAULT, Maire, en présence des autorités civiles et militaires, les cérémonies ont débuté par une messe de commémoration célébrée par le père Albert Wanso, avec l'absoute au monument aux morts de l'église.

A l'issue, au monument aux morts communal, la commémoration officielle qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale s'est déroulée avec la participation des enfants du village qui ont contribué activement à cette commémoration, par la lecture de plusieurs poèmes et de la liste des « Morts pour la France ».

Le message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, était axée sur la « Victoire et la Paix », avec un hommage particulier cette année, pour les trois soldats morts pour la France en 2023 : l'Adjudant-chef Nicolas Latourte, le Sergent-chef Baptiste Gauchot et le Sergent-chef Nicolas Mazier.

« Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure ... Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard».

Après le dépôt de gerbes, les hommages militaires ainsi qu'aux drapeaux, le cérémonial s'est poursuivi au monument du Guilors.

**Guy Parzy**
**Adjoint**

## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

### L'UNC de Louannec était présente cette année au forum des associations le 2 septembre 2023.

- L'UNC, une association solide forgée dans les tranchées en 1917 ;
- Une association dynamique qui accueille les individus et fédère aussi des associations amies ;
- Elle maintient et développe les liens de camaraderie ;
- Elle défend les intérêts de ses adhérents et de leur famille ;
- Elle transmet la mémoire des aînés et des jeunes du monde combattant sans distinction ;
- Son savoir-faire est reconnu écouter, accueillir, conseiller, aider...
- Aide sociale, allocation de naissance, aide à la scolarité, aide aux vacances,
- Aide juridique,
- Aide à la recherche d'emploi,
- Aide à la reconversion,
- Aide à la personne,
- Aide à la constitution des dossiers administratifs, carte du combattant, TRN, carte de veuve...

Contrairement à une idée reçue, il n'est pas nécessaire d'avoir la carte du combattant ou le titre de Reconnaissance de la Nation pour adhérer à l'UNC. Vous avez effectué votre service militaire, ou service national, vous êtes des Soldats de France.

Faisons ensemble que la mémoire de nos aînés, morts pour la France, et les survivants des conflits pour la liberté soit honorée.

**Contact :** maurice.pennec-unc@orange.fr - 06.28.20.39.74

**Maurice Pennec - Président de l'UNC**

# La tempête Ciaran en quelques images

# ÉQUILIBR'ÂGE

**ETRE MIEUX ARME POUR PREVENIR LES CHUTES**

Jeudi 16 novembre, une quarantaine de Louannécains se sont déplacés pour assister à la conférence "EQUILIBR'ÄGE" organisée par le **CCAS** et **l'association Kiné Ouest Prévention**.

Suite à ce temps d'informations et d'échanges, 23 personnes se sont inscrits pour les ateliers qui se dérouleront le jeudi de 13H30 à 15H à la salle de gym.

Deux professionnelles du **CLIC** de Lannion (**Centre Local d'Information et de Coordination**) ont fait le déplacement pour présenter ce lieu d'accueil, de conseil et d'information. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ainsi qu'à leur entourage pour aider les séniors à mieux affronter la perte d'autonomie.

**Contact** CLIC 02 96 04 01 61

CCAS 07 88 67 40 54 ou ccas@louannec.com

**Karine Legendre, adjointe aux affaires sociales**

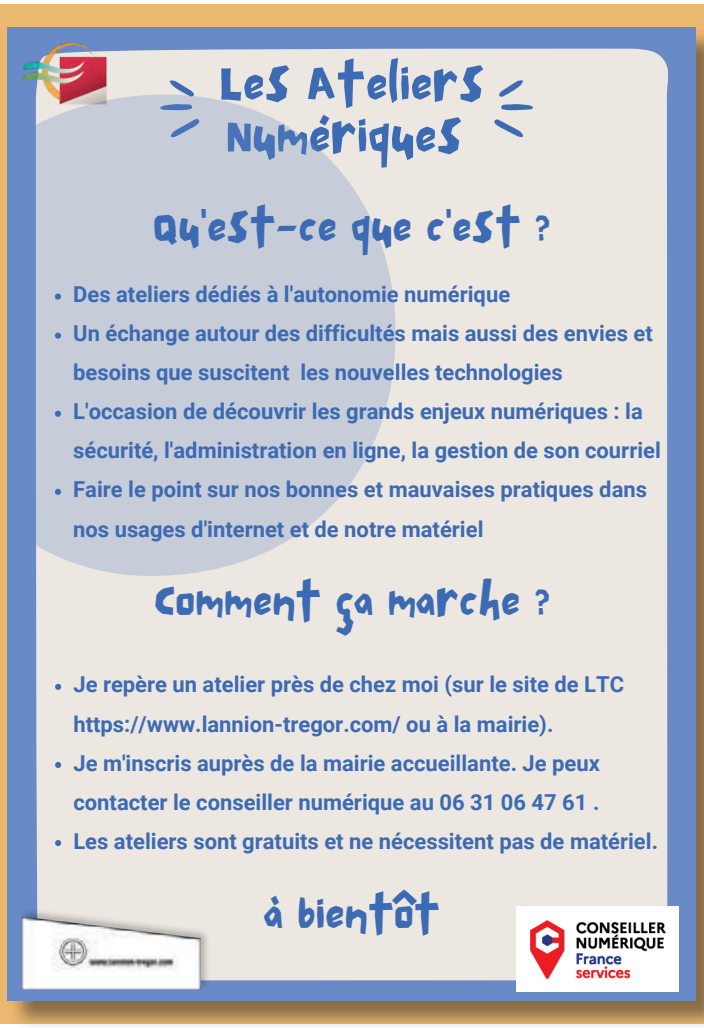


Le dispositif Conseiller numérique ayant été renouvelé, nous vous communiquons les dates des « ateliers numériques » qui se dérouleront dans notre commune au cours du 1er semestre 2024.

Les modalités des ateliers sont toujours identiques, ils restent gratuits et sont toujours limités à 6 à 7 personnes.

Jours et heures des Ateliers Numériques 2024

- Lundi 29/01 à 14H
- Lundi 26/02 à 14H
- Lundi 25/03 à 14H
- Lundi 22/04 à 14H
- Lundi 27/05 à 14H
- Lundi 24/06 à 14H

Les thèmes dont les suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Janvier | Retoucher des images | initiation au traitement avec paint.net |
| Février | Smartphone/Tabelettes | Retrouver les fichiers, gérer les notifications |
| Mars | Demande de carte d'identité | Un exemple de demande sur le site de l'ANTS |
| Avril | La déclaration de revenu | Petit tour d'horizon du site des impôts |
| Mai | jeu | Progresser dans ses usages numériques au travers de petits jeux |

Shiatsu

Isabelle Moal

*Equilibre & bien-être*

Shiatsu Tregor Isabelle Moal
shiatsu_isabellemoal
shiatsu.isabellemaol@gmail.com
06 15 79 52 06

RODEIRON Laurent

Menuisier en agencement

Travaux annexes

06.03.10.51.76 LOUANNEC

AQUAFUITES 22

Expert en recherche de fuite

- Recherche et détection de fuite d'eau
- Traçage de réseaux
- Utilisation de matériels spécifiques

Nicolas CHOSSE
LOUANNEC
Tél. : 06 70 23 76 00
aquafuites22@orange.fr

MADAME PRALINE

-PÂTISSERIES DE SAISON-

MARIE LECUYER

Patisseries maison sur commande

06 33 25 79 79

MADAME.PRALINE@OUTLOOK.COM

LOUANNEC. BZH

FLORE'IDÉES

ANNE-LAURE KERAUDREN | FLEURISTE CRÉATEUR

02 96 23 68 07

Place de l'Église
22560 TRÉBEURDEN

1 Allée du Verger
22700 LOUANNEC

Hypnose Ericksonnienne
EMDR

Des mots pour des maux

Sur rendez vous :

06 71 03 53 20

Sabrina Carpentier
Louannec

stéphaneplaza immobilier
C'EST LE COEUR QUI PARLE

**Stéphane Plaza Immobilier**
Agence de Louannec
4, route de Tréguier - 22700 Louannec

**02 96 91 29 46**

louannec@stepahneplazaimmobilier.com
**stephaneplazaimmobilier.com**

# Etat civil 2022-2023 (arrêté au 26 novembre 2023)

## NAISSANCES

| | | | |
|---|---|---|---|
| MESSAOUDI DANIEL Milann, Charles, Claude | 24 février | LE NAY Noah | 28 juin |
| MARGOGNE Nolwenn | 17 mars | LE ROLLAND Etienne | 29 juillet |
| GARBE Victor | 16 avril | PIOLOT Giulia, Maryse, Michelle | 15 août |
| KERGOAT Gabriel, Moïse | 18 mai | | |

## MARIAGES

| | |
|---|---|
| LE LAY Ronan et LE FOLL Sandrine, Marie-Noëlle | 11 février |
| PENVEN Myriam, Catherine et SIVINIANT Hélène | 29 avril |
| AUGEL Adrien et MORIN Marion | 3 juin |
| COLOMBIER Jean, François, Désiré et PEZRON Marie-Pierre | 17 juin |
| LEJARD Elin, Jean, Jacques et COMMAILLE Léatitia, Tatiana | 17 juin |
| DE FERAUDY Charles-Henri, Antoine, Daniel et GOESSANT Emma, Agnès-Marie | 23 juin |
| BOUGET Stéphane et LE TOUMELIN Delphine, Alice, Germaine | 24 juin |
| BALUSSOU Henri, Etienne, Lucien et COLIN Chantal, Simone, Jeannine | 24 juin |
| FACON Emilien, Pascal et LEMAIRE Anne-Sophie, Annick, Gilles | 24 juin |
| OLLIVIER Aurélien, Claude, Phillipe et PORTA Caroline, Marie | 2 septembre |

## DÉCÈS

| | | | |
|---|---|---|---|
| PALOT Régis | 3 décembre | DROMAGUET Yves, François | 28 mai |
| CORRE Alice veuve LUCAS | 7 décembre | BOUENARD Michel, Mary, Simon | 4 juillet |
| DE LA HAMAYDE Frédéric, Marie,Henri, Louise, Ghislain | 9 décembre | GUYOMAR Armelle épouse MARTINEZ | 16 juillet |
| SEARLE Olive, Irène veuve PAULIN | 26 décembre | LAGAIN Eugénie veuve NICOLAS | 28 juillet |
| GUÉZOU Jean-Yves, Albert | 3 janvier | NICOLAS Marie-France | 9 août |
| PENNDU Denis, Jean, Marie | 3 janvier | SIVILON Paulette, Louise veuve THOMAS | 1er août |
| VILLARD Monique, Marie | 4 janvier | LE BERRE Jean, Yves | 18 août |
| CORBIN Catherine, Jacqueline épouse BRUNET | 6 janvier | GRÉMARE Suzanne, Ernestine veuve BEAUVAIS | 19 août |
| DEMAISON Véronique, Alice, Claire épouse FRÉNOIS | 21 janvier | NICOL Yvonne veuve GUILLOT | 25 août |
| LE LEVIER Marc | 30 janvier | GUILLERME André, Georges, Roger | 28 août |
| BRANÇON Jean-Louis | 21 février | LEIDING Andrée veuve AUDEGOND | 2 septembre |
| PRIMARD Armel, Louis, Victor | 21 février | GUIOMAR André, François, Marie | 8 septembre |
| PETIT Jean-Pierre, Louis, Eugène | 21 février | BÉRÉZAIE Huguette épouse CADIOU | 9 septembre |
| FRÉNOIS Annie, Lucie, Louise veuve LEFEBVRE | 26 février | LE PARC Germaine veuve LÉLIAS | 23 septembre |
| DERRIEN Yves, Marie | 6 mars | GRELOT Monique, Thérèse veuve LE MERRER | 29 septembre |
| SAVIDAN Geneviève, Amedine, Louise Veuve BALAC | 11 mars | LE ROLLAND Francine veuve DROMAGUET | 30 septembre |
| JOUEN Philippe, Serge, Raymond | 15 mars | LE SQUÉREN Marie veuve LE CAROU | 2 octobre |
| GUYOMARD René, Yves, Marie | 30 mars | TURLIN Jean-Louis, François | 2 octobre |
| LE CARNEC Liliane, Madeleine veuve CHEVALLIER | 1er avril | LE BOUGEANT Louise, Yvonne veuve TRÉMEL | 19 octobre |
| LE BRUNO Clothilde veuve DERRIEN | 3 avril | LECOUVEY Annick, Jeanne, Marie épouse RICHOMME | 28 octobre |
| CHEVALIER Simone, Julienne veuve ROGÉ | 2 avril | GUILLAUMET Jocelyne, Suzy, Roberte veuve RICHARD | 3 novembre |
| LAGAIN Eugène | 13 avril | LE LEVIER François | 21 novembre |
| LE CORRE Louise, Marie, Annick veuve METAYER | 7 mai | GUTH Roger, André | 21 novembre |
| DAUPHIN Marie-Françoise veuve RENAULT | 7 mai | LE GALL Alain | 24 novembre |
| KERAMOAL Rosalie, Emilienne, Marie veuve LE HOUÉROU | 27 mai | KERMOAL Pierre | 26 novembre |

## artisans

| Activité | Entreprise | ADRESSE | TELEPHONE |
|---|---|---|---|
| Architecture | ANGLE DROIT | 20, route de Kerjean | 06.12.51.07.97 |
| Artisan plombier | PARANTHOEN Olivier | 4 route de Lannion | 02.96.23.36.73 |
| Bricolage-Multi-services | Et si j' appelais Emmanuel ! | Louannec | 06.48.97.48.22 |
| Chantier naval | DRAGON ROUGE | Mabiliès Route de Tréguier | 02.96.49.05.81/06.07.09.36.79 |
| Chauffage-Sanitaire-Entretien | CSE LE HUEROU | 13 route de Kerjean | 02.96.91.29.65/06.10.55.15.60 |
| Charpente Menuiserie Cloisons | EMC 22 | 47 route de Tréguier | 02.96.91.03.03 |
| Constructeur | FORHOME | ZA Mabiliès | 06.17.92.07.39 |
| Couture | L'ATELIER DE COUTURE | 10 hameau de Petit-Camp | 02.96.23.26.87 |
| Couture | COUTURE MANNICK | 19 bis Tristan de Coëtmieux | 06.87.99.77.86 |
| Diagnostics immobiliers | DIAGNO IMMO | 19 route du Stivel | 02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47 |
| Electricité | MJ ELEC | 1 bis allée du Verger | 06 64 37 18 10 |
| Electricité | E.G.C.M | 53 ter route de Tréguier | 02.96.23.08.60/06.43.85.06.39 |
| Electricité Plomberie Sanitaire | RST | 13 rue des Roches Douvres | 02.96.91.01.12 |
| Electricité Plomberie Chauffage | SUNELEK | ZA de Mabiliès | 02.96.23.01.11/06.82.55.58.32 |
| Entretien Jardins | JP PAYSAGES | 38 Route de Perros | 02.96.91.12.24 |
| Fenêtres Vérandas Alu | SARL ALLAIN Hervé | ZA de Mabiliès | 02.96.91.10.60 |
| Imprimerie | Editions JACK | 54 route de Tréguier | 02.96.23.24.44 |
| Impression Textile | KAMEHAMEHA | 7 route de Kerjean | 06.62.45.20.72 |
| Jardinier | MON JARDINIER | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Paysagiste | ATOUT PAYSAGE | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Photographe | LE MARDELÉ Jérémy | Louannec | 06.16.65.25.96 |
| Maçonnerie | ARMOR BATY | 4 ter Le Tossen | 06.63.20.16.76 |
| Maçonnerie | BODIN Frédéric | 2 venelle de Jardellec | 06.65.27.26.05 |
| Mécanique | Société ACTUEL VO | 43 route de Tréguier | 02.96.23.14.48 |
| Menuiserie Agencement | CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS | ZA 22700 Louannec | 06.81.59.90.34 |
| Menuiserie Agencement | RODEIRON Laurent | 22700 Louannec | 06.03.10.51.76 |
| Nettoyage | MATHURIN Philippe | 12 Clos du Jardellec | 02.96.49.07.90 |
| Peintre | LE GAFFRIC Georges | 8 Park ar Groas | 02.96.23.17.65/06.87.36.35.72 |
| Peintre | LG Déco | 2bis Allée du Verger | 06.50.46.95.22 |
| Plomberie Chauffage | GARDES Romain | Louannec | 02.96.23.39.78/06.24.78.56.17 |
| Plomberie | MARTIN Franck | Louannec | 06.86.80.85.74 |
| Travaux agricoles & T.P. | BOTREL Frédéric | 8 Le Tossen | 06.71.64.30.01 |
| Vitraux | VITRODESIGN | 7, rue des Granites | 06.58.48.10.67/02.96.46.19.89 |
| Voilerie-Grément-Chantier | ESCALE VOILE | Route de Nantouar | 06.28.34.08.96 |

## commerçants

| Activité | Commerce | NOM Prénom | ADRESSE | TELEPHONE |
|---|---|---|---|---|
| Bar | Le Dockland | M. DEFOICHE Olivier | 2 Route de Kernu | 02.96.23.01.34 |
| Boucherie-Traiteur | Boucherie Jacques | M. MALLEDAN | 14 Route de Tréguier | 02.96.23.27.00 |
| Boulangerie | Société Le Boulch | M. LE BOULCH | 12 Route de Tréguier | 02.96.91.14.22 |
| Boulangerie | Boulangerie | Mme M. COTTIN | 13 av. des Feux du Large | 02.96.91.03.57 |
| Cigarettes Electroniques | Ty Smoky | M. FABRE | 4 route de Tréguier | 06.88.59.98.26 |
| Chambres et table d'hôtes | Le Colombier | M. VANBELLE | 8 Coat Gourhant | 02.96.23.29.30/06.23.58.58.34 |
| Coiffeur | Mèche bleue by Anne-Laure | ABDALLAH Anne-Laure | 1 rue des Ecoles | 02.96.23.07.64 |
| Coiffeur | Couleur Déco | Mme PLUNET | Le Clos du Bourg | 02.96.91.18.34 |
| Epicerie | Ici et là | Mme DEVOS Anne-Laure | 18 Route de Tréguier | 02.96.23.17.54 |
| Esthéticienne à domicile | Bella Rose | Mme GUILLOTEAU Sabrina | 46 Route de Tréguier | 06.41.56.01.23/02.96.23.33.86 |
| Fleuriste | Flore'idées | Mme KERAUDREN Anne-Laure | 1 Allée du Verger | 02.96.23.68.07 |
| Garagiste | Garage AD | M. et Mme ECHAVE | 49 Route de Tréguier | 02.96.23.29.47 |
| Garagiste | Garage CAP 22 | M. LE BRICQUER Stéphane | ZA de Mabiliès | 02.96.23.34.85 |
| Horticulteur | Horticulture de Pen Ar Hoat | M. BODIOU | 7 Route de Lannion | 02.96.23.18.94 |
| Hôtel | Les Sternes | M. SAHL Jamal | Pont ar Saux | 02.96.91.03.38 |
| Hôtel | Motel du Lenn | M. EMBRY | 70 Route de Perros | 02.96.23.28.47 |
| Hypnothérapeute | Hypnothérapeute | M. DRAINS Fabrice | | 06.11.23.59.82 |
| Immobilier | ABCD Immobilier | M. DENIEL Benoît | Route de Tréguier | 02.96.23.04.31 |
| Immobilier | IAD | M. BERTHELOT Benoît | | 06.76.97.26.28 |
| Immobilier | Propriétés-privées.com | Mme LAVÉANT Mélina | | 06.60.28.27.99 |
| Immobilier | SAFTI | M. HUON Chantal | | 06.60.63.41.41 |
| Immobilier | Stéphane Plaza Immobilier | Mme LE NOA-PELLAÉ Virginie | 4, route de Louannec | 06.85.91.30.12/02.96.91.29.46 |
| Hypnose Ericksonnienne | EMDR | Mme CARPENTIER Sabrina | 8, rue des Mouettes | 06.71.03.53.20 |
| Maître nageur | Hamonou-Bichat | Mme HAMONOU-BICHAT CYNDIE | | 06.64.00.94.78 |
| Notaire | Etude notariale | M. PARTIOT Rémi | 3 rue des Ecoles | 02.57.63.02.67 |
| Pâtisserie | Cake by Jen | Mme MOISON Jennifer | 15, rue des écoles | 06.62.70.58.52 |
| Pâtisserie | Madame Praline | Mme LECUYER Marie | | 06.33.25.79.79 |
| Restaurant | Il Bocconcino | M. DA BARBIERI Luca | 4, route de Kernu | 02.96.91.83.21 |
| Restaurant | Kerjoem | M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine | 15 Rue des Ecoles | 09.86.69.60.31 |
| Restaurant | L'Abricôtier | M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC | 35 route de Perros | 02.96.91.20.28 |
| Restaurant | La table de Ced | M. CARPENTIER Cédric | 2 allée du Verger | 02.96.23.52.51 |
| Service à la personne | Aide 2 vie - Maintien à domicile | M. DECOURTIE Olivier | 38, route de Tréguier | 02.96.23.16.41 |
| Service à la personne | Les petits services du Trégor | M.THOMAS Rodolphe | Kergueno | 06.69.09.17.97 |
| Service à la personne | Particuliers Services | M. LE QUELLEC JP | 38bis, route de Perros-Guirec | 02.96.91.12.24/06.62.67.76.87 |
| Recherche de fuites | Aquafuites 22 | M. CHOSSE Nicolas | | 06.70.23.76.00 |
| Shiatsu | Shiatsu | Mme MOAL Isabelle | 2 rue du Roi Arthur | 06.15.79.52.06 |
| Tabac - Chambres d'hôtes - Bar | Le Village | M. TANGUY Cédric | 1 Route de Tréguier | 02.96.23.20.60 |
| Toilettage canin | Tendance Canine | Mme GIROUX Hélène | 4 Rue de St-Yves | 02.96.91.28.99 |

# Infos pratiques

## LOGEMENT - HABITAT

**ADIL** (Information sur le logement)
Renseignements d'ordre juridique ou financier
Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

**CLCV** (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel - 29 bd d'Armor - Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

**UFC - QUE CHOISIR** (Association des consommateurs)
Agence Locale de Paimpol/Lannion
Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et vendredi de 15h30 à 18h30.
Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.
1 rue Ampère
22300 LANNION

**C.A.U.E** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)
M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire.
Permanence à la Subdivision de l'Equipement de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.
Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

**ERDF-ENEDIS–GDF :**
Ouverture de compteur : 09 77 42 34 26
Dépannage : 09 72 67 50 22
EDF (ouverture contrat d'électricité) : 09 69 32 15 15

**POINT INFORMATION HABITAT - LTC**
21 rue Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 05 93 50

## TRANSPORT

**Mobili Tilt :** n°azur 0 810 22 22 22
**SNCF :** 36 35
**Aéroport de Lannion :**
Rte de Trégastel – Lannion
Tél. : 02 96 05 82 22

## EMPLOI

**Pôle Emploi :**
Boulevard Armor – Lannion
Tél. : 39 49

**Mission Locale pour l'Emploi :** Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.
Tél. : 02 96 46 40 09
E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

## INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit
5 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél. : 02 96 37 90 60

## INFOS ADMINISTRATIVES

**Centre des Impôts**
Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

**Trésor Public**
54 rue Kra Douar
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

## SANTE

**Centre Hospitalier**
Tél. : 02 96 05 71 11

**Polyclinique du Trégor :**
Tél. : 02 96 46 65 65

## SOCIAL

**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
17 boulevard Louis Guilloux
Espace administratif et social de Kermaria
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

**CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)
- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
  Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
  29, bd d'Armor Lannion
  2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis, 9h-12h et 14h-17h30.

**Trégor Alcool Assistance**
La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

**Association Beauvallon :** PAEJ Lannion (ex FILEA)
15 rue des Fontaines - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 46 34 43

**ALMA 22** (Allo Maltraitance Personnes Agées)
ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22
Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

**MDD** (Maison du Département)
13 boulevard Louis Guillou - Lannion
Tél. : 02 96 04 01 04

## LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701
22300 LANNION
Tél. : 02 96 05 09 00

**NUMEROS D'URGENCE**
**SAMU : 15**
**POMPIERS : 18**
**POLICE SECOURS : 17**
**(112 à partir d'un portable)**

# A votre service

**Pompiers** 18

**Gendarmerie** 02 96 23 20 17

**Médecin**
Sylvie LE BERRE
20, Avenue des Feux du Large 02 96 23 20 51

**Cabinet soins infirmiers**
2, rue St Yves 02 96 23 26 54

**Cabinet infirmier**
Ronan PAUGAM
et Amandine RUDONI
38 route de Tréguier 06 20 77 24 08

**Chirugien-dentiste**
Carole-Anne FARAJI-BELLÉE
5, route de Perros 02 96 49 06 20

**Pharmacie**
Anne GUEZIEC
Rue des Feux du Large 02 96 23 19 71

**Psychologue Clinicienne D.E**
Florence SAILLANT
5, route de Perros 02 96 49 01 24

**Masseurs Kinésithérapeutes**
Emmanuelle JEZEQUEL, Izeline FERRÉ
Elsa DANIEL et Mélanie LE GALL
38 route de Tréguier 02 96 23 07 98

Manuel DORÉ (Kiné et Osthéophate) 02 96 49 01 21
5, route de Perros 07 86 24 69 51

Antoine BIARNES
5, route de Perros 02 96 49 01 21

**Orthophoniste**
Stéphanie JOUANNO
38, route de Tréguier 06 82 69 88 17

**Orthoptiste**
Bénédicte LE TACON-SEVENOU
5, route de Perros-Guirec 07 87 75 14 62

**Osthéopathe DO**
Pierre MAUGUIÈRE
5, route de Perros 02 96 49 01 20

**Pédicure - Podologue**
Anne-Lise FAIJAN 02 96 35 06 03
38, route de Tréguier 06 71 76 27 88

**Psychologue - Hypnothérapeute**
Mme Sabine JEZEQUEL
5, route de Perros 07 87 16 39 63

**Sage-femme - Acupunctrice**
Melle Eve BOUCHÉE
5, route de Perros 06 87 20 09 51

**La Poste** 02 96 23 13 11

**Les Ecoles**
Ecole Elémentaire 02 96 91 13 65
Ecole Maternelle 02 96 91 25 47

**Relais Assistantes Maternelles**
CIAS/LTC (Mme le Breton) 06 77 13 55 05

**Soins à domicile**
25 avenue de la Mairie
22700 Saint Quay-Perros 02 96 91 23 21

**Centre de Loisirs**
Rue des Ecoles 02 96 91 22 25

**Camping municipal**
Ernest Renan 02 96 23 11 78

**E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence**
Electricité - Gaz 09 72 67 50 22

**Préfecture St-Brieuc** 02 96 62 44 22

**S/Préfecture Lannion** 02 96 46 74 46

**Correspondants de Presse**
Ouest-France
Mme DURIEU Caroline 06 61 80 81 75
of.cdurieu@orange.fr

Le Télégramme
Mme PASQUIERS Valérie 06 10 69 61 34
valerie.pasquiers@wanadoo.fr

Le Trégor
Mme BRUANT Clémentine 06 87 29 50 11
clementine.bruant@hotmail.fr

**EHPAD**
Maison Accueil personnes âgées 02 96 91 25 55

**SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC**
25 avenue de la Mairie 02 96 91 00 09
Saint Quay perros

**CCAS**
Mairie Louannec 02 96 23 20 63

## LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Ordures ménagères :**
Mercredi (semaines paires) (bac gris ou marron)

**Collecte sélective :**
Mercredi (semaines impaires)(bac jaune ou bleu)

http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html

Le Bulletin Municipal
Responsable de la publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700
Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com
Membres de la Commission :
G. Egault, G.Parzy, E. Renaud, M.P. Richard, D. Gannat, M. Pennec, D. Colas, R. Esnault
Rédaction : Mairie de Louannec
Dépôt légal : Décembre 2023
Impression : Publi Trégor - Lannion
Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63
Fax : 02 96 23 35 42
Heures d'ouverture :
Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30
Samedi 9 h 00 - 12 h 00
E-mail : mairie-louannec@orange.fr
Internet : www.louannec.com
E-mail : bulletin-louannec@orange.fr

**Permanences du Maire et des Adjoints**

Gervais EGAULT - Maire — Tous les jours de 8 h 30 à 9 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h
Marc BACUS - 1er adjoint — Mardi et jeudi 10 h - 12 h
Guy PARZY - 3ème adjoint — Vendredi 9 h - 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent aussi sur rendez-vous.

Présentation nouvel espace de jeux à Penker

Dépôt de gerbe au monument aux morts

Illuminations Centre Bourg

Illuminations devant la salle des fêtes

Le marche de Noël

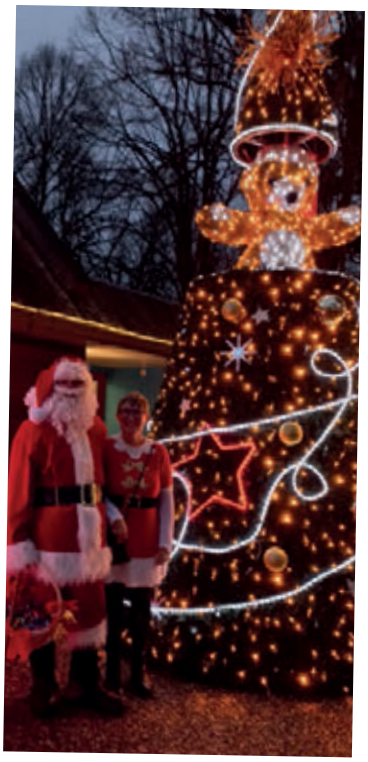

Le père et la mère Noël devant le sapin extérieur

Mairie de Louannec - 3, route de Perros - Tél. : 02 96 23 20 63 - Fax : 02 96 23 35 42
E-mail : mairie-louannec@orange.fr - Internet : www.louannec.com